This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BX
1539
C6I5

ALVMNVS BOOK FVND

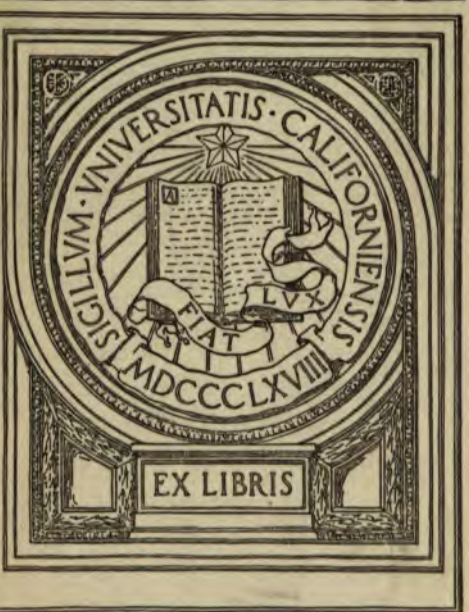

A. M. P. INGOLD

MISCELLANEA ALSATICA

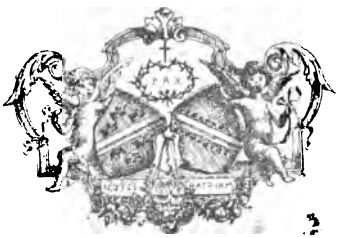

COLMAR
H. HUFFEL
PLACE NEUVE, 8

PARIS
ALPH. PICARD
RUE BONA · RTE, 84

1894

MISCELLANEA ALSATICA

Tiré à 200 *exemplaires.*

Ego quasi Vitis fructificavi. Eccles. 24.

A. M. P. INGOLD

MISCELLANEA ALSATICA

COLMAR
H. HUFFEL
PLACE NEUVE, 8

PARIS
ALPH. PICARD
RUE BONAPARTE, 84

1894

Brandl

67

Imp. J. B. Jung & Cie., Colmar.

BX1539
C6I5

*Au cours des recherches faites pour l'*Alsatia sacra, — *travail qui m'a ramené au pays natal, — j'ai trouvé par ci par là dans les riches Archives et Bibliothèques de notre chère province, les éléments des petites études contenues dans ce volume et ceux qui pourront le suivre, s'il plaît à Dieu.*

Composées à la hâte, pour paraître périodiquement dans le Journal de Colmar *(la plupart du moins, car quelques-unes sont inédites), ces pages ont été jugées assez intéressantes pour l'histoire locale, malgré leur peu de mérite, pour qu'on m'ait engagé à les réunir.* Colligite fragmenta ne pereant.

A. M. P. INGOLD,
ancien bibliothécaire et archiviste de l'Oratoire.

M307138

TABLE DES MATIERES

		Pages.
I.	Un illustre Colmarien inconnu : Dom Martin Granter	3
II.	Notice sur l'iconographie de saint Morand	19
III.	Un curé espion des armées du Roy en 1744	25
IV.	Le Liber amicorum du piétiste strasbourgeois Andreas Meyer, 1723-25	39
V.	La confrérie du Rosaire à Colmar et en Alsace	49
VI.	Nouvelles rues, nouveaux noms. Une lettre inédite de Schœpflin	61
	Appendice sur Pierre d'Andlau. . . .	70
VII.	L'intendant du gynécée de Charlemagne à Colmar.	73
VIII.	Les prévôts du chapitre de Saint-Martin de Colmar	85
IX.	Une lettre inédite de Mabillon	101
X.	Le procureur du chapitre de Thann en voyage en 1756	107

I

DOM MARTIN GRANTER

Un illustre Colmarien inconnu

DOM MARTIN GRANTER

Martin Granter, né à Colmar[1], dans les premières années du 15e siècle[2], dut le bienfait de son éducation aux moines de St-Pierre. On sait que dans la plupart des monastères de cette époque et plus particulièrement dans ceux des bénédictins de Cluny, avaient été fondées des écoles où de jeunes clercs du voisinage étaient formés à l'étude des belles-lettres et de la science sacrée[3].

[1] *Patria Colmariensis,* disent les Bollandistes. Et leur témoignage, bien que postérieur de deux siècles, ne paraît pas devoir être contesté : à leur passage à Altkirch, ils purent consulter dans les archives du prieuré, des documents contemporains de Granter, des écrits même sortis de sa main. Qu'on remarque aussi le prénom tout colmarien du futur restaurateur de St-Morand. Enfin les archives municipales de Colmar mentionnent plusieurs fois des personnes de ce nom, notamment le tuteur de Martin, Henri Granter, hôtelier *Zum Hase* en 1439. (Inv. G. 6. 4).

[2] Conjecture, d'après les dates de la nomination de Granter à St-Pierre (1449) et de sa mort (1482).

[3] Curieuse coïncidence : à Altkirch même, Granter eut à s' occuper, par suite d'une ancienne fondation, des écoles de la ville. Charte de 1467 (Archives d'Altkirch, E. 1.)

De ces élèves des moines, quelques-uns par la force des choses, surtout à ces époques de foi, étaient attirés par la vie de leurs maîtres et se sentaient de bonne heure un vif attrait pour le cloître. De ce nombre fut Martin Granter[1], et il dut faire, tant dans les sciences humaines que dans la piété, de bien rapides progrès et donner, dès le début de sa carrière, de grandes marques de ses talents d'administrateur, puisque dès l'année 1449 nous le trouvons à la tête du prieuré de St-Pierre de Colmar[2]. On connaît l'importance de cet établissement religieux, le plus ancien de la capitale de la Haute-Alsace, auquel même cette ville doit en partie son origine[3]. Le prieur cependant n'avait qu'un rang secondaire : Saint-Pierre dépendait de Payerne en pays de Vaud, et les chefs de ce second prieuré exerçaient jalousement leur autorité sur celui de Colmar. Du reste aucun souvenir précis de la gestion de

[1] Le 7 juillet 1439 dame Ennelin, veuve de Heintzmann Granter, constitua une rente de 4 florins au profit de St-Pierre, pour témoigner sa reconnaissance de l'admission de son fils Martin dans l'ordre de Cluny. D'après cette charte Martin Granter n'était pas encore prêtre en 1439. (Archives municipales de Colmar, St-Pierre, Propriétés bâties. Boîte 4.)

[2] Archives municipales de Colmar, Propr. comm. DD. Inv. G. 6. 14.

[3] Cfr. Mossmann *Les Regestes du prieuré de St-Pierre à Colmar,* dans le dernier n° du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques.*

Martin Granter ne nous est connu : le 15e siècle est l'époque la plus obscure de l'histoire du prieuré colmarien. Espérons que de nouvelles découvertes dissiperont un jour les ténèbres qui enveloppent cette période de nos annales locales. Quoiqu'il en soit, Martin Granter resta peu de temps à la tête de Saint-Pierre. Dès 1451 [1], le 20 août, son supérieur majeur, l'abbé de Cluny [2], l'appelait à la direction de St-Morand d'Altkirch.

Ce nouveau poste était plus considérable que le premier, dont la dépendance de Payerne diminuait l'importance, alors que St.-Morand ne relevait que de Cluny. Cependant c'était un véritable sacrifice que l'abbé Odon exigeait de la générosité de Granter : il s'agissait, en effet, de quitter un monastère alors en pleine prospérité pour venir se mettre à la tête d'une maison complètement ruinée. Les terribles bandes des Armagnacs (*Armen jaquen* comme les appellent nos vieux registres municipaux) lâchées, si j'ose ainsi parler, sur la Bourgogne et la Lorraine, s'étaient répandues dans notre malheureuse

[1] M. Hanauer dans son si intéressant article de la *Revue catholique d'Alsace*, 1862, p. 6, dit que Martin Granter était custode de St-Morand depuis plusieurs années. Il aurait dans ce cas eu ce titre sans en exercer sur place les fonctions et tout en étant prieur de Colmar : cumul de charges qui n'est pas rare à cette époque.

[2] L'original de la collation est conservé aux Archives départementales, fonds St-Morand, I, 7.

Alsace, où elles exercèrent mille déprédations. En pénétrant dans notre région, elles surprirent dans les vignes six Colmariens qui furent aussitôt mis à mort. Beaucoup d'autres furent emmenés dans le but d'en obtenir une rançon [1]. « L'imagination se révolte quand on lit, dans les relations que Schilter (*Chronique de Kœnigshofen*) a léguées à la postérité, le détail des tortures que ces hordes infâmes faisaient subir à leurs prisonniers et l'on comprend que cette invasion ait laissé au milieu des populations terrifiées un long souvenir d'horreur. Aucune considération ne pouvait arrêter les routiers : ni l'âge, ni le sexe, ni le caractère religieux des personnes. Ce n'était pas assez de tuer, ils variaient à l'infini les tourments qu'ils infligeaient aux malheureux tombés entre leurs mains; par un raffinement de féroce cruauté ils les laissaient attachés jusqu'à ce qu'ils fussent morts de faim ou de froid, ou bien les clouaient par les mains et les pieds aux parois des maisons, ou encore les faisaient rôtir devant le feu... [2]»

Miraculeusement préservé au siècle précédent, lors du passage des bandes d'Enguerrand de Coucy, St-Morand ne devait pas échapper cette fois à ces terribles soudards auxquels on donnait le nom si significatif d'*écorcheurs* : l'antique prieuré avait été détruit de fond en comble, triste sort que partagèrent bien d'autres monastères

[1] *Chronique de* Berler, p. 55.

[2] Tuetey, *Les écorcheurs sous Charles VII,* I, p. 322.

de la contrée, ravagée presque toute entière par les Armagnacs pendant les années 1439 à 1444.

Arrivé au milieu de ces ruines, Martin Granter prouva qu'on ne s'était point trompé en comptant sur son zèle et son activité. Il commença par relever l'église et le clocher[1] qu'il eut la précaution de protéger par une sorte de forteresse[2]. Il rebâtit aussi les dépendances du couvent[3] et toute une aile du prieuré : toutes entreprises qu'il mena à bonne fin avec peu de ressources d'argent et d'ouvriers. Enfin le prieuré ainsi relevé de ses ruines, il eut la consolation de pouvoir de nouveau exposer à la vénération des fidèles les reliques du saint apôtre du Sundgau[4].

[1] *Templum a fundamentis et campanile (constat ex commentariis et insignibus ipsius) extruxit.* Bollandistes, Vie de saint Morand, 3 juin, p. 343 (de l'édit. originale que je citerai toujours).

[2] *Turrim pronuncialem (ita nuncupat) contra incursus hostium extruxit* (Ibid.) Cette précaution ne devait pas empêcher, au siècle suivant, les Rustauds, soulevés par la Réforme, de mettre à leur tour le prieuré de St-Morand à feu et à sac. Cette tour a existé jusqu'à notre époque et on y remarquait les armoiries de Granter sur une clef de voûte qui a été encastrée dans la nouvelle église.

[3] *Fœnile, bovile, equile... reparavit.* (Boll.)

[4] *S. Morandi lipsana, immanitate impiorum militum protrita disjectaque, reposuit hoc monumento.* (Bolland.) Ces reliques consistent en 2 tibias et la partie supérieure du crâne : leur authenticité a été solennellement reconnue tout récemment. Les deux ossements sont

Restait à prendre des mesures pour éviter le retour de calamités comme celles dont le prieuré avait tant souffert. Martin Granter eut recours à Sigismond d'Autriche, duc de Tyrol et landgrave d'Alsace. Ce prince fit partir en 1463 un envoyé pour Altkirch, qui apporta en son nom un ex-voto et une somme notable d'argent, et assura le zélé prieur de sa protection[1]. Mais ce prince, quelques années après, par le traité de St.-Omer, renonçait à toutes ses possessions en Haute-Alsace[2] en faveur de Charles-le-Téméraire : ce dernier acquérait ainsi la suzeraineté de Saint-Morand. Sans perdre un seul instant, Granter chercha à s'assurer le bon vouloir de ce prince dont il pouvait croire la domination assurée pour de longues années[3], et il en obtint, en faveur de son

placés sur l'autel dédié à ce saint dans la basilique moderne. Le crâne est renfermé dans un buste-reliquaire en argent et en cuivre doré. La partie inférieure de la tête de saint Morand avait été envoyée à Vienne où un inventaire des reliques de St-Etienne de la fin du 17e siècle en constate l'existence (Bollandistes) et où elle doit vraisemblablement se trouver encore.

[1] *Bollandistes,* p. 845.

[2] Il est vrai qu'elles étaient grevées d'hypothèques.

[3] On sait combien au contraire elle fut éphémère et que dès 1474 Sigismond d'Autriche reprenait possession de la Haute-Alsace, après avoir fait mettre à mort le célèbre bailli Pierre de Hagenbach. (Cfr. *Nerlinger,* Pierre de Hagenbach en Alsace, 1890.)

prieuré, des lettres de sauvegarde datées de mai 1469[1].

Pleinement rassuré de ce côté-là, le pieux prieur continue son œuvre de reconstitution du prieuré et y déploye une infatigable activité. « Les urbaires et les colligendes nous le montrent attentif aux moindres intérêts de sa maison... Il préside lui-même ses cours colongères[2], multiplie les terriers et les inventaires, et veille avec la plus vive sollicitude sur les plus petites parcelles du dépôt qui lui est confié[3] ». Grâce aux ressources que Granter sut se ménager[4] et au concours de quelques pieux bourgeois d'Altkirch et autres lieux dont il excita le zèle, non seulement

[1] M. Hanauer dit le 1er mai. Mais ces lettres (que je n'ai pas retrouvées aux Archives où le savant bibliothécaire de Haguenau m'écrit qu'elles doivent se trouver) sont évidemment postérieures au traité de Saint-Omer qui est bien du 6. On sait combien il est difficile de fixer exactement les dates pour ces époques reculées.

[2] M. Hanauer a publié (Revue cathol. d'Alsace, 1862, p. 449) la liste des cours colongères de Saint-Morand qui étaient au nombre de douze.

[3] *Hanauer,* loc. cit., p. 6.

[4] « Aucun de ses prédécesseurs, aucun de ses successeurs, dit avec raison *Moormeister* (Beiträge zur Geschichte der Stadt Altkirch, II, p. 7), n'eut le zèle de Martin Granter pour le développement du prieuré. » La liste des biens et redevances acquis par Granter remplit 80 *pages in*-4°. Elle est conservée eux Archives de l'ancien évêché de Bâle. (*Trouillat* V, 833.)

le couvent sortit entièrement de ses ruines, mais put s'embellir de nouvelles constructions : telle fut la chapelle de la Vierge, élevée grâce à la générosité de Jean Wild, bourgeois d'Altkirch, à gauche de l'église principale, et qui fut consacrée par l'évêque de Tripoli, coadjuteur du 50e évêque de Bâle, Arnold de Rotberg.

Mais le zèle de Martin Granter ne s'arrêta pas à la seule prospérité matérielle du prieuré confié à ses soins. Désireux de contribuer à faire honorer davantage le grand saint dont le tombeau était confié à sa garde, il se mit à recueillir pieusement les faits miraculeux dont il était le témoin attentif. Son travail, intitulé *Miracula S. Morandi*, est parvenu jusqu'à nous dans une double forme : dans sa teneur originale [1], récit simple et sans prétentions, et dans une rédaction plus oratoire due aux Jésuites successeurs des Clunistes à Saint-Morand [2]. Le zélé prieur avait pris, en rédigeant ce précieux recueil, une initiative intelligente. Malheureusement son exemple ne trouva pas d'imitateur au siècle suivant, et ce n'est qu'à l'arrivée des Jésuites à St.-Morand, et surtout

[1] Ce manuscrit de 6 pages in-4°, contenant le récit de 13 évènements miraculeux, est conservé aux Archives de Colmar, Fonds Saint-Morand, III, 3. Il est malheureusement très endommagé. M. Hanauer en a publié (loc. cit.) un important fragment.

[2] *Bollandistes*, p. 353. M. Fuess a reproduit aussi une grande partie des *Miracula* dans sa Vie populaire de saint Morand (p. 67 de la 2e édition).

lorsque les Bollandistes, à leur retour de Vienne [1], s'arrêtèrent à Altkirch, en 1688, qu'on se mit de nouveau à enregistrer avec zèle les bienfaits obtenus de Dieu par l'intercession de son serviteur. Ce n'est pas un petit honneur pour Martin Granter d'avoir précédé dans cette voie ces admirables savants qui ont doté la science historique du monument qui s'appelle les *Acta sanctorum*.

Occupé ainsi et par l'administration temporelle du prieuré et par ses travaux pour le développement du culte de saint Morand, Granter avançait en âge. Une longue maladie acheva de l'accabler : il en arriva à ne plus pouvoir marcher ni se tenir debout [2]. Cette épreuve cruelle se prolongeant [3], au détriment des intérêts du prieuré, ses confrères l'engagèrent à se choisir un coadjuteur. Granter s'y refusa, soit qu'il redoutât de ne pouvoir se résigner à partager la supériorité dont le poids devait cependant commencer à peser lourdement sur ses épaules de malade septuagénaire; soit qu'il eut l'espérance, heureusement fréquente chez tous ceux qui souffrent, de voir bientôt cesser leurs maux, et celle plus commune encore chez les vieillards de ne voir jamais arriver le terme

[1] Où ils avaient trouvé une ancienne vie de saint Morand, probablement celle qui fut envoyée à Sigismond d'Autriche par Martin Granter.

[2] *Dass er weder gehen noch stehen.* (Trouillat, V. 862).

[3] *Seit ungefähr* 15 *jahren so krank.* (Ibid.)

de leur vie[1]. Les moines patientèrent. Le texte qui nous a conservé tous ces détails dit expressément que leurs sollicitations furent fréquemment renouvelées : *wurde Probst Martin æfter angegangen*[2]. Enfin comme des intérêts majeurs étaient en cause, le custode du prieuré, Jean Heimburger, et ses confrères s'adressèrent au légat du pape en Allemagne. Alexandre Numai, évêque de Forli[3] près Ravenne, remplissait à ce moment ces importantes fonctions. Sur la désignation du prieur de Feldbach et de quelques autres personnages importants, il donna comme coadjuteur à Granter, en qualité d'administrateur perpétuel de St.-Morand, le prieur voisin d'Enschingen, Gottfried Münch de Gach. Cet acte est daté de Bâle, 11 mars 1477[4].

Martin Granter, cette grave résolution prise ou du moins acceptée, préféra ne pas rester en présence de son successeur : il se retira à Colmar[5], probablement chez ses confrères de St.-Pierre,

[1] Puisque, d'après un des mots les plus spirituels qui aient été dits en ce siècle (il est d'Alfred Tonnelé), *la vieillesse est l'âge qu'on n'a point.*

[2] Trouillat, V, 863.

[3] De 1470 à 1485. Ce même légat figure dans beaucoup de chartes alsaciennes de cette époque. Je ne sais pas pourquoi Kraus (*Kunst und Alterthum...*, II, p. 272) met un ? à la suite de son nom que Gams lui aurait fourni tout de suite comme à moi.

[4] Trouillat le donne en entier, V, 862.

[5] Hanauer, p. 7.

avec une pension que lui constitua le prieuré de Saint-Morand [1].

Cependant le tombeau de Granter vient d'être retrouvé à Altkirch [2]. On peut donc croire que, sentant sa fin approcher, le vénérable prieur voulut revenir mourir à St.-Morand, — ce qui arriva en 1482 [3], — afin que sa dépouille mortelle reposât non loin de l'endroit consacré par les reliques de l'apôtre du Sundgau. Sur sa pierre tombale, qui jusqu'à la reconstruction de l'église, servait, dans l'ancienne, de pierre d'autel, se lit encore l'inscription suivante :

CCCL†† II [4] OBIT FRATER MARTINVS GRANTER PRIOR MONASTERII HVIVS
SANCTI MORANDI CVIVS ANIMA REQVIESCAT IN PACE.

[1] Par deux contrats de juin 1477 et mars 1479. (Arch. de Colmar, St. Morand I, 7.) Les moines de St.-Morand y appellent Granter *unser lieb Vatter*, ce qui prouve leur vénération pour le vieux prieur.

[2] Nous devons tous les détails qui concernent ce tombeau à l'obligeance de M. l'abbé Deny que sa double qualité de Colmarien et de vicaire d'Altkirch rend tout naturellement dévoué à la mémoire de Granter.

[3] HANAUER, p. 7. D'après une charte citée par TROUILLAT, V, 877, Granter aurait vécu jusqu'en 1483. Mais cette charte est mutilée, ce qui laisse supposer une erreur de lecture.

[4] 1472. Cette date est évidemment fausse, puisque nous avons toute une série d'*actes originaux*, relatifs à Granter ou même émanés de lui, *postérieurs*. (de 1473, 1474, 1475, 1476, 1477, 1479 et 1482, aux Ar-

Le vénérable prieur est représenté au trait, de grandeur naturelle. A ses pieds on remar que son écusson figurant une trompe ou un cor de chasse, écusson que l'on a retrouvé, comme je l'ai dit, en clef de voûte dans les anciens bâtiments du prieuré, et qui se remarque aussi sur le sceau de Granter dans plusieurs chartes émanées de lui [1].

Aujourd'hui la pierre tombale de Martin Granter a été encastrée à une place d'honneur dans la nouvelle église, à droite [2] du tombeau

chives de Colmar, de Bâle et d'Altkirch). Voici comment s'explique cette erreur : Granter aura, de son vivant (on trouve d'autres exemples de cette singulière précaution), fait faire son tombeau, en 1470, et laissé la date inachevée. Cette date, écrite en chiffres romains (M) CCCC LXX, il devait être facile de la compléter plus tard. Ce qui fut fait, mais inexactement : Granter n'étant mort qu'en 1482 et non en 1472. On a remarqué du reste (ce qui rend mon hypothèse infiniment probable) que les deux derniers chiffres de la date (II au lieu de XII) sont gravés bien moins profondément que le reste de l'inscription. — Notons l'erreur de M. Winckler (Bulletin des Monuments historiques d'Alsace, XII, p. 180) qui ne date cette tombe que du 16e siècle.

[1] Cfr. notamment aux archives de Colmar, Saint-Morand XXXVI, 10; aux archives d'Altkirch, pièce de 1467.

[2] En face a été placée la pierre tombale du 4e successeur de St.-Morand, retrouvée également lors de

de saint Morand, par les soins de M. le chanoine Heinrich, curé d'Altkirch, de qui l'on peut justement redire ce que, dans leur élégant langage, écrivaient les Bollandistes de Martin Granter : *de sancto Morando optime meritus.*

la construction de la nouvelle église. Elle porte l'inscription suivante :

ANNO. DNI. M CCC XIIII. X.
I. KL. AVG. O. FRAT. CVNO. PRIOR. HVI. MONASTERII. CVI. AIA.
REQVIESCAT. IN.
PACE. AMEN.

II

NOTE SUR L'ICONOGRAPHIE

DE SAINT MORAND

NOTE SUR L'ICONOGRAPHIE DE SAINT MORAND

1. La plus ancienne représentation de l'apôtre du Sundgau se trouve sur son tombeau, toujours conservé à l'endroit où il fut enterré primitivement. Elle est cependant moins ancienne que le sarcophage[1]. La tête du saint est de très bonne exécution : elle a été fort heureusement débarrassée du badigeon qui l'altérait.

2. Une représentation un peu moins ancienne et qui remonte au 14e siècle[2] est le buste de saint Morand dont il a déjà été question[3]. Mais la tête sans aucun caractère, est nulle au point de vue artistique.

3. De deux siècles après se date la bizarre miniature qui orne un mss. de la bibliothèque de Vienne, contenant une vie de saint Morand. Les Bollandistes en donnent une reproduction : saint Morand et un autre saint bénédictin (saint Hugues d'après Grandidier[4]) sont représentés

[1] Peut-être cette statue de saint Morand est-elle aussi due au pieux zèle de Martin Granter.

[2] Straub, *Monum. hist. d'Alsace*, 12e volume, P. V. page 176.

[3] Page 10.

[4] *Pièces justificatives de l'histoire d'Alsace*, II, CCVI.

soutenant l'écu d'Autriche. Les figures, le costume [1], le tout, en un mot, est de haute fantaisie.

4. A l'époque où les Bollandistes s'occupèrent de saint Morand, c'est-à-dire en 1688, l'église de Steinbach près Cernay était encore ornée de très curieuses peintures dont les savants jésuites donnent la description suivante : « ...St. Morand est figuré sur le maître-autel.... Le même saint est représenté une deuxième fois sur le mur et une troisième sur le côté... Sur l'autel il a à ses pieds une grande cuve de vin dans laquelle il écrase un raisin, et la liqueur de pourpre s'échappe par un robinet et rougit les bords écumants de la cuve... A un autre endroit saint Morand est représenté dans une vigne : il s'approche d'un cep, y prend une grappe qu'il écrase dans un tonneau. Les gens du pays interrogés par nous sur la signification de ces peintures nous répondirent que d'après la tradition de leurs ancêtres, saint Morand était de toute ancienneté le patron des vignerons ; qu'ils ont confiance en ses mérites et en ses prières, et ont obtenu par son intercession de la faveur de Dieu de plus abondantes récoltes. Bien qu'il ne reste aucun monument écrit d'un bienfait de cette sorte obtenu par saint Morand, on peut conjecturer, de l'examen de ces peintures, que, à une époque de manque de vin, Dieu a accordé par son intercession une vendange

[1] On remarquera notamment la crosse abusivement donnée à saint Morand.

abondante à ces vignerons qui depuis lors regardent ce saint comme leur patron [1]. »

Il est bien regrettable que lors de la démolition récente de l'église de Steinbach on n'ait pas eu la curiosité d'examiner s'il ne restait pas sous le badigeon quelque trace de ces anciennes peintures [2].

On remarquera, à propos de ce passage des Bollandistes, que c'est donc à Steinbach que l'on trouve l'origine du patronage des vignes et des vignerons attribué par la dévotion populaire à saint Morand.

5. Lorsque les Jésuites reconstruisirent la partie des bâtiments du prieuré où se trouve aujourd'hui l'hôpital d'Altkirch et où était la chambre du saint, ils ornèrent la chapelle, qu'ils conservèrent au même endroit, d'une série de peintures qui existent encore, et qui représentent divers épisodes de la vie du saint. De la même époque est l'image dont nous donnons, en tête de ce volume, un fac-simile héliographique. Cette image qui représente le saint sous des traits qui ne laissent pas que d'être agréables, a l'avantage de donner une jolie petite vue du prieuré ancien de St.-Morand.

[1] Bollandistes, loc. cit.

[2] Puisque nous sommes à exprimer des regrets, ajoutons celui-ci : pourquoi les peintures découvertes par M. Straub en 1884 n'ont-elles pas été reproduites par la photographie avant la démolition de l'ancienne chapelle de St.-Morand?

6. Les images de saint Morand faites dans ce siècle sont toutes moins heureuses, à l'exception cependant des belles peintures tout récemment placées dans la nouvelle église et qui ont un réel mérite artistique. Nous osons cependant exprimer le vœu que, pour les traits du saint on se fixât désormais à un type dont on ne laisserait plus les artistes s'écarter pour suivre leur fantaisie. Et ce type est tout indiqué : on ne saurait mieux choisir que la tête, fort belle encore une fois, de la statue qui se trouve sur le tombeau du saint.

III.

UN CURÉ
ESPION DES ARMÉES DU ROY
en 1744.

UN CURÉ ESPION DES ARMÉES DU ROY EN 1744

Il s'agissait de la succession impériale. La France, la Prusse et la Bavière, unies contre Marie-Thérèse et l'Angleterre, guerroyaient sur le Rhin. En automne 1744, le grand capitaine qui s'était mis au service de la France et dont l'admirable tombeau orne l'église de St.-Thomas à Strasbourg, Maurice de Saxe, avait son quartier général à Heiteren près du Rhin, sur la rive droite duquel était échelonnée l'armée autrichienne commandée par le prince Charles de Lorraine. Un matin de septembre se présenta au camp un ermite, à la barbe inculte, vêtu d'une longue robe, qui demandait à être reçu par le maréchal. Aussitôt introduit, il offre d'indiquer un endroit où le Rhin était facile à passer. Maurice de Saxe allait lui accorder sa confiance, quand il en fut détourné par le curé de Saasheim, un nommé Chabrun, lequel était fort écouté au camp français : il avait, en effet, mis au service de l'armée sa connaissance de cette partie de la frontière où il exerçait son ministère.

L'ermite-espion fut éconduit. Mais le maréchal de Saxe ayant été, peu de temps après, envoyé en Flandre (où il devait, l'année suivante, s'illustrer par la victoire de Fontenoy), le duc de

Coigny lui succéda à la tête de l'armée d'Alsace. Aussitôt l'ermite se remet à rôder dans le camp, et renouvelle ses offres de services. Tenu en garde par le même curé de Saasheim, le généralissime le congédie et finalement le fait conduire dans les prisons de Colmar [1].

Toute cette curieuse histoire nous est racontée en détail dans un mémoire de ce curé Chabrun qu'on nous saura gré de reproduire en entier :

« Nous curé de la paroisse de Rumersheim du diocèse de Strasbourg [2], certifions par ces présentes que l'année 1744, étant curé à Sasen [3], en Haute-Alsace, diocèse de Basle, tems auquel la France étoit en guerre avec la Reine d'Hongrie, feu le comte de Saxe pour lors lieutenant general des armées du Roy, commandoit les troupes en Haute-Alsace et prit son quartier general a une demi lieue de ma paroisse de Sasen, ou ayant appris que j'avois quelque connaissance de la partie du Rhin et des endroits facils (*sic*) [4] au passage d'iceluy, me fit venir pour lui en donner les eclaircissements, et prevenir le passage de l'en-

[1] Comme on le voit, le vieux général savait parfois rapidement prendre un parti, quoiqu'en dise Frédéric II. (Cfr. Duc de Broglie, *Frédéric II et Louis XV*, II, p. 303.)

[2] On voit qu'il s'agit de Rumersheim dans le canton de Truchtersheim.

[3] Obersaasheim, canton de Neuf-Brisach.

[4] Nous respectons l'ortographe quelque peu fantaisiste du brave curé.

nemi, m'ordonnant en même tems de me rendre chez lui tous les jours; comme fidel sujet du Roy et bon patriot, je me suis étudié à exécuter ses ordres. Vers le milieu du mois de septembre de la même année, me rendans au quartier general a huit heures du Matin, pour parler au general, on me dit que je ne pourrois avoir cet honneur que vers les neuf heures, attendu qu'il étoit en affaires dans sa chambre. On m'annonça néanmoins et M. de Saxe me fit entré chez lui, ou j'ay trouvé un ermite. Le general me decouvrit le mystere qui étoit que le dit ermite s'offroit a passer le Rhin, et que les connoissances qu'il avoit de l'autre côté lui faciliteroient les moyens d'être instruit du nombre des ennemis, et d'en informer M. de Saxe. Ayans enquis de lui en presence du general de ce qu'il étoit et d'ou il venoit, il nous dit qu'il étoit prêtre, cy devant curé de Regisheim, qu'il avoit abandonné sa cure par un motif de conscience, qu'il avoit été depuis aumonier en Allemagne et en Espagne, qu'il se nommoit Schmidt, et s'étoit retiré au couvent de Dierbach auquel il auroit donné son bien, et qu'il s'étoit revetut en ermite pour faire penitence[1].

« Je fis connoistre au general que l'on ne pouvoit se fier a un homme qui dementait son caractere par le métier le plus infame, et par les

[1] Hélas! l'habit ne fait pas le moine. Et moins encore une barbe inculte et un froc d'ermite indiquent-ils infailliblement qu'on pratique la pénitence.

connoissances même qu'il dit avoir dans l'armée ennemie, il pourroit nous devenir nuisible. Sur quoy M. de Saxe lui ordonna de se retirer et de ne plus se faire voir au quartier general.

« Quelque tems après M. de Saxe reçut des ordres pour se transporter en Basse-Alsace, et M. le maréchal de Coigny eut le commandement sur le Haut-Rhin ou les ennemis avoient construits un pont au-dessus du Fort de Mortier, vis-à-vis de l'isle de Ringnau (?) ou ils camperent pendant six semaines. M. le Marechal prit son quartier general à Sasen et logea chez moi pour lors curé de cette paroisse. Pendant son sejour au dit Sasen, le dit ermite Schmidt se presente derechef a M. le marechal pour lui proposer de passer le Rhin et de faire bruler le pont des ennemis. Mon dit sieur le Marechal me fit appeler pour savoir de moi si je connoissois ce personnage, et lorsque je lui eu fait en présence du meme le detail qui il etoit, et de ce qui s'etoit passé chez M. de Saxe, il lui donna ordres de se retirer au couvent de Dierbach, ce qu'il exécuta. Mais une démengéson de passer le Rhin le fit escrire à M. le Maréchal pour le solliciter derechef à l'employer, lui mandant qu'il avoit trop de facilité de donner sa confiance au curé de Sasen qui n'étoit rien moins que bon sujet du Roy, trahissant l'etat et la patrie en empéchant de mettre en œuvre son projet. Mais le general a qui la fidelite du curé a l'abry de toute atteinte etoit connut par les effets, donna les ordres de

veiller de près sur les demarches dudit Schmidt. Quelque tems après le prieur de Dierbach [1] se rendit au quartier general et me fit visite, avec lequel je me suis entretenu sur la conduite dudit Schmidt, et apprenans du dit sieur prieur que ledit Schmidt avoit souvent des entretiens avec les Lorrains, que meme il s'enfermoit avec iceux dans l'eglise sous prétexte de confession, j'en avertis M. le Maréchal, qui sur les informations ultérieures prises a ce sujet, ordonna de le conduire dans les prisons de Colmar. Après son elargissement, il quitta la province sans se faire voir depuis. En foy de quoy j'ay signé le present certificat.

« Fait à Rumersheim, le 20 aoust 1765.

« L. CHABRUN, curé [2]. »

Cette pièce, comme on le voit, est postérieure de 20 ans aux événements. En 1765 les héritiers du sieur Schmidt, qui n'avait plus donné signe de vie, s'imaginèrent pouvoir revendiquer les biens dont ce singulier personnage avait fait l'abandon au prieuré de Thierbach. Un procès fut intenté, et c'est à cette occasion que furent réunis, avec le curieux certificat du curé Chabrun, d'autres fort intéressants documents d'où nous extrayons ce qui suit :

[1] C'était, depuis 1742, Dom Claude Willerme.

[2] Archives départementales du Haut-Rhin, Fonds Thierbach, B. 3, liasse 1. *Original.*

« Personnage difficile à définir » (le rédacteur du mémoire que nous citons ici n'est vraiment pas trop sévère [1]) « Maurice Schmidt, né à Wuenheim [2] près Soulz, avait commencé par être dragon au régiment de Senneterre. Mais il quitta bientôt la partie des armes pour se faire jésuite de la province de Bavière [3]. Redevenu prêtre séculier, il posséda diverses chapellenies, puis successivement les cures de Willer [4] et de Reguisheim; mais il ne tarda pas — vers 1721 — à se démettre de l'une et de l'autre « aussi facilemant qu'il avait quitté le mousquet et l'habit de jésuite ». Retiré à Wuenheim où il avait une maison, il fut amené à fréquenter Thierbach, et se lia d'amitié avec les religieux qui desservaient cet antique pèlerinage. Bientôt « la douceur de leur société » lui fit concevoir le projet de se retirer chez eux pour y finir ses jours. Le 21 février 1727, par devant Maîtres Haxo et Drouineau [5], notaires à

[1] Ses propres neveux l'étaient davantage quand ils disaient que leur oncle avait « l'imagination inquiète, l'esprit mal fait et mal réglé ». Un de ses neveux, Dom Widmer, était bénédictin à Marmoutiers.

[2] « Prêtre de et à Wunheim », signe-t-il sa donation à Thierbach, (Arch. de Colmar, ib.).

[3] Arch. départ. ib. *Mémoire instructif* A.

[4] L'un des deux Weiler du Haut-Rhin vraisemblablement.

[5] Le dernier titulaire, avant 1870, de l'étude de Me Haxo a été M. Werner, et celui de l'étude Drouineau, mon oncle Ch. Richart.

Colmar, il faisait donation à Thierbach de tous ses biens : les clunistes s'engageraient en retour, entre autres conditions, à célébrer tous les mardis une messe à Ste-Anne, la petite chapelle de la montagne. Ils devaient aussi donner au sieur Schmidt, sa vie durant, le logement dans le monastère et un honnête entretien. Enfin, après sa mort, « le rendre participant des prières et suffrages et accoutumés ».

Mais la fin de l'année suivante n'était pas arrivée que, repris par son humeur voyageuse — j'allais dire vagabonde — Schmidt repartait pour Vienne en Autriche où il devenait aumônier du régiment de Beveren[1]. « Je me trouve encore en bonne santé, grâce à Dieu — écrivait-il de là au prieur de Thierbach — et je n'ai point de malheur, hormis qu'il m'a fallu donner mes chevaux pour rien, parce que le fourrage est, du côté de Vienne, fort rare (se croirait-on pas en 1893 ?) et j'en ai donné un à un cabaretier pour qu'il me fasse dire 20 messes pour les âmes du Purgatoire... Je vous prie, mon R. P., de donner quelque chose à la Catherine, ma vieille servante, et de la prendre toujours sous votre protection » [2].

[1] Arch. départ. *Mémoire A.*

[2] Lettre du 22 octobre 1728 citée dans le *Mémoire signifié pour les prieur et religieux de Thierbach ordre de Cluny en Alsace contre les Sieur et Demoiselle Widmer.* De l'imprimerie de J. Lamesle, pont Saint-Michel. 1766.

Cette vieille Catherine[1] ne fut, en effet, pas abandonnée par la maison de Thierbach, et je trouve[2] qu'à partir de 1729 on lui fournit par an « 3 sacs de malcorne (*sic*), une paire de souliers et un pot d'huile, et, par semaine, une livre de beurre et une demi-livre de sel »[3].

Deux années se passent sans qu'on ait d'autres nouvelles de Schmidt. Tout-à-coup, en 1730, on le voit reparaître en Alsace « avec un équipage de 4 chevaux hongrois, bien vêtu et suffisamment pourvu de tout[4] » Il revient vivre à Thierbach, mais l'année ne s'était pas écoulée qu'il repartait au loin, et c'est de Perpignan, où il était de nouveau aumônier de régiment[5] qu'il engage, le juillet 1732, son beau-frère d'essayer de faire annuler sa donation à Thierbach. Bientôt après, cependant, de retour au pays, il écrivait de Cernay[6] à une de ses sœurs pour la charger d'annoncer son retour au prieuré où, en effet, il revint passer quelques mois.

Bientôt, lassé de sa solitude, il prend de nouveau le bâton de pélerin, et cette fois c'est

[1] Elle s'appelait Hunckler. (Arch. dép., 2e liasse.)

[2] Délibérations du chapitre de Thierbach. (Ibid.)

[3] Elle fut ainsi 17 ans à la charge du prieuré. (*Etat des frais de nourriture, blanchissage, chauffage...* ib.)

[4] *Mémoire signifié...* p. 7.

[5] D'un régiment suisse cette fois, le *Bourqui*. (*Mémoire A.*)

[6] Le 24 novembre 1733. (Ibid., liasse 3.)

pour l'Espagne, où il passe plusieurs années comme aumônier de l'hôpital des Allemands à Madrid [1]. Qui fut surpris et probablement médiocrement satisfait, sur la fin de 1740, lorsqu'il vit réapparaître notre incorrigible voyageur? ce fut sans doute le prieur de Thierbach. Mais le traité était là, et les religieux, faisant bon cœur contre mauvaise fortune, se résignèrent à recevoir de nouveau cet hôte si excentrique. Schmidt passa cette fois plusieurs années avec eux, jusqu'au moment où, ressaisi par son penchant pour les aventures, il s'engagea dans l'affaire racontée au début de ces pages et sur laquelle il reste à donner quelques détails.

Mécontent de n'avoir pu faire agréer ses services d'espion par le maréchal de Coigny, Schmidt se mit à rôder des deux côtés du Rhin [2]. Averti de ces démarches suspectes, Coigny donna ordre de l'arrêter et de le conduire dans les prisons de Colmar [3]. On l'y tint 40 jours. Le jugeant suffisamment averti, le maréchal le fit ensuite relâcher, avec de nouvelles défenses de quitter Thierbach, défenses qui ne furent pas écoutées, comme nous l'apprend le billet ci-joint du che-

[1] *Mémoire A.*

[2] Ibid.

[3] Dans les lettres du maréchal de Coigny *datées du camp de Sassenheim,* de cette époque, il n'est pas question de l'incident Schmidt. (*Campagne de M. le Maréchal duc de Coigny en Allemagne.* Amsterdam, 1761, 5 in-12.)

valier de Schauenbourg, *cy-devant capitaine d'infanterie au service de sa majesté* :

« Je soussigné déclare qu'étant à Sausheim « chez Monseigneur le maréchal de Coigny, géné- « ral en chef des armées de sa Majesté sur le « Rhin en 1744, j'ay appris que Mgr le Maréchal « avoit ordonné au sieur Moritz Schmidt, pretre « demeurant au monastère de Thierbach d'y « rester tranquil (*sic*), à quoy n'ayant pas obéi il « le fit conduire par la maréchaussée dans la « conciergerie de Colmar d'ou après la détention « de quarante jours, ayant été reconduit audit « Thierbach, avec nouvelles défenses dudit gene- « ral d'en resortire (*sic*), ce nonobstant il s'expa- « tria dès le lendemain au delà du Rhin. Fait à « Jungholtz ce 3 mars 1764 [1]. »

Le *Mémoire instructif* que j'ai déjà cité complète l'attestation du châtelain de Jungholtz et nous apprend que Schmidt « s'était retiré en Empire ».

Depuis ce temps on n'eut plus jamais de ses nouvelles. Par contre, ses héritiers ne devaient point laisser la paix aux religieux de Thierbach : le reste du siècle se passa en contestations à ce sujet [2]. Le monastère eut gain de cause au Con-

[1] Arch. dép. ib. liasse 1. Original.

[2] Croirait-on, si l'on n'avait pas les pièces sous les yeux, que les religieux de Thierbach durent payer, pour les frais de ce procès, 86 livres, 9 sols, 6 deniers en 1764; en 1765, 153 livres; en 1766, 238 livres; en 1768, 164 livres; en 1769, 531 livres; en 1770, 151 livres...

seil souverain d'Alsace [1], mais cet arrêt fut cassé au grand Conseil du Roy. « Trois objets principaux ont contribué à la perte de notre procès : le malheur de ce siècle, qui n'est rien moins que favorable aux corps religieux, la protection d'un puissant dévoué à notre partie adverse, un défaut de formalité [2]... », écrivaient les religieux en 1771 [3]. Mais cependant, à cette date encore, ils ne désespéraient pas, sinon de faire modifier l'arrêt de la cour suprême, du moins d'entrer en accommodement avec leurs compétiteurs. Je n'ai pu retrouver de renseignements sur la conclusion de l'affaire. Quelques années encore, du reste, et la Révolution mettra main basse sur l'héritage de l'espion Schmidt comme sur les autres biens des Clunistes de Thierbach.

[1] Je n'ai pas retrouvé les pièces de ce procès dans le fonds du *Conseil souverain*. Ces pièces, au nombre de 14.548, ont été très bien classées par le savant directeur des Archives de Colmar, M. le Dr Pfannenschmid. Malheureusement des documents en grand nombre avaient disparu avant le transport du fonds au dépôt de la préfecture.

[2] Et cependant un des avocats de Thierbach qui certes n'était pas astronome, disait dans son plaidoyer : « Chercher des nullités dans la donation, c'est chercher des taches dans le soleil ». Nous en savons quelque chose, des taches du soleil, puisqu'il faut leur imputer, paraît-il, l'horrible sécheresse dont nous avons souffert cette année.

[3] *Relation des principaux événements concernant Thierbach... de* 1765 *à* 1771 (Pièce de ma collection.)

Appendice.

Depuis que ces pages ont été imprimées, j'ai trouvé dans le *Protocollum prænobilis capituli Murbacensis a die* 6° *Augusti Anno* 1704 *usque ad annum* 1708.. (Mss. de la bibliothèque de Colmar) le renseignement suivant qui concerne vraisemblablement l'espion Schmidt :

« Maurice Schmidt, sénateur et chirurgien de Soulz, demande pour son fils François Maurice Schmidt, aspirant à la cléricature un bénéfice pour qu'il puisse être admis aux ordres sacrés. Le chapitre décide de lui conférer *pro tempore* le titre de S. Sixt. 28 novembre 1704. » (Page 42.)

IV

LE LIBER AMICORUM

du piétiste strasbourgeois ANDREAS MEYER

1723-25.

LE LIBER AMICORUM

du piétiste strasbourgeois ANDREAS MEYER

1723-25.

Est-il nécessaire tout d'abord de protester qu'en qualifiant Andreas Meyer de *piétiste* je suis loin de considérer cette appellation comme injurieuse? Bien au contraire : parmi nos *frères séparés*, les disciples de Spener ne sont-ils pas, avec les ritualistes d'Angleterre, ceux qui se rapprochent le plus de nous, ceux avec lesquels il sera le plus facile de s'entendre quand viendra le jour béni, appelé par les vœux de tous les vrais chrétiens, où, aux dangers grandissants de l'impiété et du matérialisme, nous pourrons opposer la force compacte d'une seule église conduite par un seul chef?

Qu'on ne s'étonne pas, en second lieu de l'admiration que m'ont inspirée les belles sentences écrites sur l'album de Meyer par ses amis, admiration que les lecteurs partageront je l'espère. Celui qui me ferait un crime de penser à ce qui unit, de préférence à ce qui sépare, celui qui me reprocherait d'essayer de rendre justice à des adversaires ne serait pas, me semble-t-il, dans le véritable esprit du christianisme [1].

[1] Je suis loin, comme on le voit, de mériter l'accusation d'intolérance qu'on m'a adressée récemment.

Mais voilà un bien long préambule et un ton bien solennel, pour parler d'une petite curiosité alsatique qui vient de tomber entre mes mains, je veux dire le *Liber amicorum* d'Andreas Meyer,

Déjà en 1886, je terminais mon étude sur l'église Saint-Honoré de Paris, devenue temple protestant, par ces paroles : ... « Ne faut-il pas se féliciter que cette église ait échappé à la destruction? N'est-il pas préférable de la voir encore servir au culte du vrai Dieu, à l'adoration du Christ, fils de Dieu, que de la voir, comme tant d'autres édifices religieux, convertie en musée, en magasin, ou même en écurie.... Les protestants sont nos *frères séparés*, suivant la belle expression de l'Eglise, dont certains catholiques ne comprennent peut-être pas assez la touchante signification. Les temps où l'on s'entrégorgeait pour établir le règne de la vérité sont loin de nous... Les protestants, comme nous, regrettent qu'au lieu de se séparer on n'ait pas su s'entendre par de réciproques concessions; qu'au lieu de se traiter en ennemis, on n'ait pas su chercher les moyens de faire la paix. Eux comme nous enfin, appellent de leurs vœux le moment où il n'y aura plus qu'*un seul troupeau et un seul pasteur* (S. Jean, X, 17) et où réunis sous une même houlette, la main dans la main, nous marcherons de concert à la défense de la société chrétienne contre nos ennemis communs dont les progrès sont si effrayants : je veux dire le matérialisme, le positivisme, l'indifférentisme, le socialisme, nouveaux barbares bien plus dangereux que ceux du temps passé, et contre lesquels, au moment de la suprême bataille, il faudrait pouvoir lutter, sous l'étendard du Christ, avec les forces réunies de toute la chrétienté. ».

pasteur strasbourgeois du commencement du siècle dernier [1].

On connaît l'usage de ces albums, qui ne s'est pas encore perdu complètement aujourd'hui. Celui de Meyer est un livre oblong, de 170 feuillets, relié en maroquin noir, orné de portraits et renfermé dans un étui. Je n'ai pas pu trouver de détails sur cet A. Meyer : son recueil apprend seulement qu'il fit ses études à Strasbourg, puis fut le condisciple et l'ami des célèbres professeurs qui fondèrent l'université piétiste de Halle. On sait que notre illustre compatriote Spener, nommé pasteur à Berlin en 1691, s'était servi de son crédit auprès de Frédéric III pour organiser sur les bords de la Saale « une faculté de théologie « selon son cœur, une haute école dans laquelle « règnerait surtout l'esprit de foi et de piété à la « place de la science orgueilleuse et stérile [2] ». Nous n'avons pas à apprécier ici le mouvement religieux sorti de cette école, ni à étudier l'influence qu'elle exerça sur les esprits en Allemagne au siècle dernier. *Non est hic locus.* Les citations que nous allons faire de l'album de Meyer nous montreront que ces professeurs, quoiqu'il en soit du détail de leurs doctrines, pensaient et parlaient en chrétiens.

Voici d'abord *Thomasius.* En face de son por-

[1] Cet intéressant manuscrit appartient à mon excellent ami, M. l'abbé Frœhly, curé d'Ammerschwihr.

[2] J. Rathgeber, Spener et le réveil religieux de son époque. Paris, 1869, p. 143.

trait, le fougueux adversaire de la scolastique a écrit sur l'album ces simples mots : *In spe et silentio*, devise qu'il n'aurait certes pu prendre pour sienne, lui qui remplit l'Allemagne pendant un quart de siècle de l'éclat de ses polémiques ; puis, au-dessus de sa signature, cette parole de nos Livres saints : *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous !*

Si Thomasius par sa grande notoriété attirait le plus d'étudiants à Halle, c'est *Jean Juste Breithaupt* qui devait donner la note spécialement piétiste à la nouvelle université. Le portrait du pieux abbé de Bergen[1] orne également l'album de Meyer avec ces belles paroles de saint Augustin : *Celui qui aime son prochain comme il le faut, doit agir de telle sorte avec lui, qu'il aime aussi Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de tout son esprit.*

Grundling et *Michaelis* (Joa. Henri) qui viennent ensuite, sont moins célèbres. Le polémiste le plus ardent du parti, *Joachim Lange*, dont le portrait orne aussi notre livre, oublia parfois, dans le cours de ses longues disputes, ce qu'il avait écrit en 1724 sur l'album : *In omnibus omnia Christus.*

[1] On se rappelle que dans certaines parties de l'Allemagne, les protestants ont gardé les titres anciens d'abbé, de chanoine, etc. Nous avons eu en Alsace, depuis l'annexion, le maréchal de Manteuffel qui était *chanoine de Magdebourg* et qu'à ce titre, Mgr Ræss invita un jour au repas traditionnel donné au chapitre de Strasbourg le jour du Jeudi-Saint.

Après *Paul Antonius*, que je me borne à mentionner [1], celui qui avec Breithaupt et sous la direction de Spener, peut être considéré comme le véritable fondateur de l'école de Halle, *Auguste Herrmann Francke* a toujours passé pour un des théologiens les plus éminents de l'époque. Il ne trouva cependant sous sa plume, au moment où Meyer lui présenta son livre, que le banal *Connais-toi toi-même. Jean-François Buddæus* ne fut guère mieux inspiré; par contre un strasbourgeois, *Jean Philippe Bartenstein*, professeur de philosophie à l'université de la capitale de l'Alsace et chanoine de St-Thomas [2], se rappela un beau vers de Cléobule, cité par Ausone, lorsqu'il écrivit sur l'album de « son cher élève » : *Pardonne beaucoup aux autres, ne te pardonne rien à toi-même.*

La piété, au sens catholique du mot, était si bien la note de ces professeurs de Halle que celui-là même qui enseignait les mathématiques, *Jean Joach. Lange*, se recommande à la mémoire de Meyer par cette sentence qu'on croirait tirée des

[1] Ainsi que tous ceux dont les noms suivent, pour ne pas trop allonger ces pages : Gotthilf Franck, Kambach, Stallecker, Wäger, Loder, Lavesus, Bernd, Zopf, Trübenbach, Schenck, Wilck, Lindner, Neumann, Teleman, Sellini, Dürr, Walther, Pressier, D. Voit, Fromius, Zahn, Grotjan.

[2] M. O. Berger-Levrault *(Annales des professeurs de Strasbourg)* ne mentionne pas cette qualité de Bartenstein, p. 9.

œuvres d'un contemplatif du Moyen-Age : *Dans les plaies de Jésus est toute ma béatitude.*

Le doyen, en 1725, de la faculté de théologie de Strasbourg, *Jean-Michel Lorenz* [1] rappelle « au très noble possesseur de l'album » la sentence de saint Paul : *Eprouvez tout et approuvez ce qui est bon.* Après une citation du verset 16 du ch. XV de saint Jean, un homonyme de notre strasbourgeois, ajoute ces paroles : *Sous la croix le triomphe*, allusion sans doute aux persécutions dont souffrirent les piétistes de la part des protestants orthodoxes, comme aussi les paroles suivantes de *J. Christophe Campio : Dieu regarde les humbles et méprise les superbes.*

Fais maintenant ce que, au moment de la mort, tu voudrais avoir fait, écrit le préceptor *Kehmel*, et *Chrétien Künne*, directeur d'un orphelinat à Halle (on sait que les piétistes dirigèrent vers les œuvres de charité, un peu oubliées par les orthodoxes, la meilleure partie de leur activité), ajoute ces belles paroles : *A la joie par la douleur, aux honneurs par la modestie, à la douceur par l'amertume, à la vraie grandeur par l'humilité, à la vie par la mort.*

Un certain *Bernard Schwarz*, jouant sur son nom, cite sur l'album une sentence de *saint Bernard* : (*Mon salut est dans les plaies du Christ*). Le jeu de mots eut été plus complet si le donataire s'était aussi appelé Bernard. Je conserve dans

[1] Ibid. p. 150.

ma bibliothèque comme un de mes livres les plus précieux, une édition du *Traité de la Considération* de *saint Bernard*, donné à mon arrière grand-oncle, le chanoine de Lautenbach, *Bernard* Ingold, par son malheureux ami [1], Jean-Nicolas-Amand *Bernard*, avec ces mots de dédicace : *Bernardo Bernardum* dono dedit *Bernardus*.

Vient ensuite *Martin Dubberck*, que sa gravité de pasteur n'empêche pas de cultiver les Muses. *Si tu étudies le Christ, peu t'importe d'ignorer le reste. Si tu ne connais pas le Christ, à quoi te servira toute ta science?* écrit-il en deux distiques, l'un grec, l'autre latin.

A la suite nous trouvons deux Strasbourgeois, en février 1725 — Meyer, sans doute, était à ce moment revenu en Alsace — *Joa. Jac. Schwarz* et *J. G. Flach* qui célèbrent l'un l'amitié avec Cicéron, l'autre l'éloquence avec l'empereur Julien. *Jean G. Karg* revient aux pensées chrétiennes : *JÉSUS est le but de ma vie, JÉSUS est mon symbole.* Ce que répète à peu près en allemand *Math. Fréd. Crüger :*

Mein Verlangen soll allein
Christus stets im Leben seyn.

[1] *Donator istius carissimus*, a ajouté Bernard Ingold sur le plat intérieur du volume, *et confrater meus tempore persecutionum decollatus fuit Colmariæ.* C'est le 7 novembre 1794 que monta sur l'échafaud cette victime de la fureur des Jacobins. Cfr. Véron-Réville, Histoire de la Révolution dans le département du du Haut-Rhin, p. 189.

Un pasteur de Königsberg, *S. Gurovius*, recommande à son ami de toujours songer *au mal commis*, *au bien omis*, *au temps perdu*, pour arriver, ajoute-t-il, *per aspera ad astra*.

Tous ces derniers signataires de l'album de Meyer, cédant au goût du jour, ajoutent à leur signature ce qu'on appelait un *symbole*, c'est-à-dire une phrase, à sens complet, faite avec des mots dont les premières lettres correspondent à celles de leurs noms et qualités. Ainsi celui de Crüger, dont il vient d'être question, est : *Mea fidelitas constat*. De même plusieurs autres.

Enfin le volume se termine par ce cri de *Fr. Charles Bœhme*, qui résume bien les espérances communes de tous les chrétiens : *Felix qui post me! Heureux qui vous suit, o JÉSUS! car vous êtes*, dirai-je en complétant la pensée du pasteur berlinois, *la voie, la vérité et la vie!*

V

LA CONFRÉRIE DU ROSAIRE

A COLMAR ET EN ALSACE

LA CONFRÉRIE DU ROSAIRE

A COLMAR ET EN ALSACE

Bien que plusieurs auteurs — une bulle même du Pape [1] — fassent remonter à saint Dominique l'établissement des confréries du Rosaire [2], les premières associations de ce genre n'apparaissent dans l'histoire que dans la deuxième moitié du 15e siècle [3] d'après les annalistes même de l'ordre des Frères Prêcheurs [4]. La plus célèbre de ces confréries fut, dans nos régions, celle de Cologne fondée en 1475.

Des couvents des dominicains qui existaient à ce moment en Alsace, le plus florissant était celui de Colmar. Etabli dès 1260, illustré par la présence du Bienheureux Albert-le-Grand, il eut dès lors dans tout l'ordre une importance particulière. C'est de ce couvent que sortit, en 1389,

[1] La Bulle *Pastoris aeternae* d'octobre 1520. *Bullar. Prædicat.* t. IV, p. 392.

[2] Je ne parle pas, qu'on le remarque bien, de la *dévotion* même du Rosaire ou du Chapelet, qui remonte incontestablement jusqu'au patriarche des Prêcheurs, si même elle n'est antérieure.

[3] Plus bas nous indiquerons une réserve à cette affirmation.

[4] Entr'autres le P. Th. Esser, *Unserer Lieben Frauen Rosenkranz*, Paderborn, Schöning, 1889, page 289.

une bienfaisante réforme[1], grâce surtout aux efforts du prieur de l'époque Conrad de Grossis[2]. En 1434 se tint à Colmar le chapitre général de l'ordre[3]. En 1484, un chapitre provincial y confirma l'établissement de la stricte observance[4] : cette année-là même, et probablement sous l'inspiration de ce chapitre, fut érigé à Colmar la première confrérie du Rosaire que nous trouvions en Alsace.

Le P. Mathias Fanckell était pour lors prieur de la maison. C'était un homme éminent, maître en théologie[5] et docteur en droit canon.

En tête du registre de la confrérie, qui a été heureusement conservé[6], figure, après le nom

[1] *Chronique de Guebwiller,* page 50. Les documents concernant cette réforme sont conservés dans le Manuscrit 474 dont il sera question plus bas.

[2] «Le P. Conrad de la noble famille de Grossis né de (sic) Bruxelles comme vicaire et commissaire général et prieur du couvent de Colmar, a gouverné la communauté composée alors de 30 religieux qui vivaient au pied de la lettre selon la règle de la constitution de l'ordre.» Pièce de ma collection, p. 4. Une bulle de Boniface IX du 9 janvier 1391 encouragea cette réforme, que le P. de Grossis alla propager en Allemagne.

[3] *Chron. de Guebwiller,* p. 57.

[4] Ibid., p. 89.

[5] Titre qui équivaut chez les Dominicains à celui de docteur.

[6] A la bibliothèque de Colmar, sous le n° 474 (salle des Alsatiques). C'est un in-4° à 2 colonnes, avec une reliure en bois recouverte de peau rouge.

du prieur, ceux de tous les pères de la maison. Un court historique de l'établissement de la confrérie précède.

Viennent ensuite les noms des associés. Nous y remarquons, à cette première date de 1484-85, plusieurs dignitaires du chapitre de St.-Martin, des curés des environs (entr'autres Frédéric Ganter, recteur de Bergheim); des membres de diverses communautés religieuses : citons Barthélemy de Hagenbach, bénédictin; Pierre Müge, cistercien...., etc.

A la file, arrivent des représentants de toutes les classes de la société de Colmar de l'époque. Nous y trouvons des Wimpfen, des Schmitt, des Decker, des Wilhelm, des Friburger, des Herterich..., etc. Six malheureux lépreux se font aussi agréger. Enfin trois Johannites terminent cette première fournée de confrères, si j'ose ainsi m'exprimer.

La même année, 1485, la confrérie s'étendait hors des murs de Colmar. Le registre donne successivement la liste des associés des localités suivantes : Bergheim, Ribeauvillé [1], Riquewihr, Kaysersberg [2], Ammerschwihr, Kiensheim, Sigolsheim, Mittelwihr, Bebelnheim, Ungersheim,

[1] En tête des *associées* figure une Domina Frena de Rapoltzstein.

[2] Dès 1475 une confrérie de la Vierge avait été organisée à Kaysersberg. (Arch. du dép. Pairis, III, 2, charte originale.)

Turckheim, Gunsbach, Soulzbach, Munster[1], Bischwihr, Markolsheim et Sélestadt.

Une nouvelle liste colmarienne[2] reprend au folio 17 du registre[3]. Dans cette série qui est toujours de la fin du XV[e] siècle, nous relevons deux noms particulièrement intéressants : celui de *Ludwig Schongauer*, un des frères de notre grand peintre[4], et le Stadtschriwer *Conrat Wickram*[5].

En 1511 (folio 18) les religieuses dominicaines de Sainte-Catherine se font inscrire au registre. Puis c'est de nouveau une série étrangère à Colmar : Sélestadt, Turckheim, Ammerschwir, Husen, Eguisheim, Herlisheim, Ste-Croix, Ott-

[1] Le doyen de l'abbaye, André de Gertringen, ouvre la liste.

[2] De la même main que la première.

[3] L'interruption avait commencé au folio 12. Ces quelques pages (12 à 17) contiennent les règlements et usages de la confrérie, suivis de quelques historiettes.

[4] Le seul des frères de Martin qui fut peintre et graveur comme lui. Cfr. GÉRARD, *Les Artistes alsaciens*, II. p. 401 et suiv.

[5] Le fondateur de la dynastie colmarienne des Wickram. Cfr. l'opuscule du savant successeur de M. Mossmann aux Archives de la ville : *Zur Biographie Jörg Wickrams von Colmar*. Un des fils de Conrad, du même nom, fut obristmestre de Colmar au commencement du 16[e] siècle. (MOSSMANN, *La Commune de Colmar*, p. 152).

marsheim[1], Strasbourg[2], Zimmerbach, et même de localités étrangères à l'Alsace, Fribourg, Berne, etc., etc.

Un des derniers noms inscrits est celui de Burkardus Nagel, le trop fameux abbé de Munster, (1514). En tout dernier lieu figure, en 1627, Caspar Frosh, dominicain d'Eichstett[3].

La confrérie du Rosaire de Colmar se perpétua vraisemblablement au-delà de la dernière date (1627) indiquée au registre. Mais nous n'en avons trouvé trace, ni aux archives du monastère[4], ni autre part. Au 17e siècle, du reste, un autre monastère dominicain d'Alsace devenait, pour le diocèse de Bâle du moins, le centre de l'association : le couvent de Guebwiller.

C'est en 1294 que l'abbé de Murbach Berthold de Falkenstein appela les Dominicains à Guebwiller[5]. Un demi-siècle plus tard, en 1346, ils avaient déjà organisé une sorte d'association, *fraternitas*[6], mais il est difficile de savoir s'il est

[1] Marguerite de Flaxland ouvre la liste.

[2] En tête se trouve le commandeur de l'ordre teutonique, L. Gross.

[3] Le mss. contient ensuite diverses pièces étrangères à la confrérie, mais fort importantes pour l'histoire des dominicains.

[4] Conservées à la préfecture.

[5] Chronique de Guebwiller, p. 26.

[6] Une lettre du maître-général des Dominicains, accordant divers privilèges aux *devotis in Xto dilectis fratribus et sororibus* de fraternitate beate Virginis

véritablement question d'une confrérie du Rosaire [1]. Quoi qu'il en soit, à partir du milieu du 17e siècle, grâce à la pieuse activité des religieux du couvent de Guebwiller, dans un grand nombre de paroisses du diocèse de Bâle furent organisées des confréries du Rosaire. Nous allons donner la liste de celles dont les *Instruments* sont parvenus jusqu'à nous [2] : nous les rangeons par ordre de dates en mentionnant, d'après les mêmes documents, le nom du curé de la paroisse.

Roufach, 1627 ; renouvelée en 1688, curé *J. J. Wüentz*.

Illfurth, 1657.

Saint-Amarin, 1661, curé *Jos. Winter* [3].

provincie theutonie conventus Gewiliensis existentibus, est conservée aux Archives du département parmi les documents relatifs au Rosaire. Mais le mot *fraternitas* veut-il dire confrérie? ou se rapporte-t-il ici seulement aux moines et aux religieuses de Guebwiller?

[1] On a vu plus haut que les historiens même dominicains ne font pas remonter si haut l'existence de ces confréries.

[2] Archives départ., Dominicains de Guebwiller, carton E 2-4.

[3] « Pro tempore parochus vallis S. Amarini. » Un revers (sur parchemin) confirmant l'organisation de la confrérie est signé F. Rafaël Wereshofer (c'était un conventuel de Thann) et date de 1662 ; ce qui ne s'accorde pas tout à fait avec les notes publiées par M. l'abbé Hans dans l'*Archival. Beilage*, 1892. p. 49 et suiv. La confrérie, d'après le même document, fut organisée par le P. Thomas de Reinach, dominicain de Guebwiller.

Oberspechbach, 1665, curé *Guil. Bürgi.*
Wattwiller, 1668, curé *J. Koch*[1].
Gilltwiller, 1668, curé *Ant. Hussiller.* (?)
Hirsingue, 1668, curé *Geschwindt.*
Sierenz, 1673, curé *Guill. Pillot.*
Saussenheim, 1674.
Ungersheim, 1688, curé *Joh. Bleicher.*
Oderen, 1689, curé J. *Georg Mayer*[2].
Dannemarie, 1693, curé *Jo. Chr. Nærdin.*
Bettlach, Linsdorff et Fislis, 1608-99, curé *Joa. Altenburger.*
Westhalten, 1699, curé *Ursus Henner.*
Habsheim, 1699, curé, *Joa. Fran. Eggenstein.*
Soulz, 1699, curé, *Fr. Ign. Rieden*[3].
Luterbach, 1701, curé, *F. G. Schielé.* O. S. B.
Pfetterhausen, 1707.
Zillisheim[4], 1713, curé *Ant. Walker.*
» 1716, curé *Abrahamus Meng.*
Uffholz, 1716, curé, *Jo. G. Liebin.*
Willer, (vallée de Saint-Amarin), 1717-19, *Jo. Lud. Weys.*
Thann, 1721.

[1] Le bienfaiteur de Thierbach. Cfr. *Archiv. Beilage*, 1890, page 92.

[2] Cfr. le *Diarium de B. de Ferrette*, Revue catholique d'Alsace, septembre 1893, p. 542.

[3] Chanoine de Saint-Martin de Colmar, chancelier du chapitre rural *citra colles.*

[4] La supplique était faite au nom des habitants par Jean Jacques Reich de Reichenstein et sa femme Marie de Ferrette.

Landser, 1722, curé *Petr. Paul. Pflieger*[1].

Roderen, 1729, curé *Jo. Léon Keller*[2].

Brunstatt, 1732, curé, *Rustelhuber*.

Ferrette 1735, curé *Nicolas Dettwiller*.

Angeot, 1738, curé *J. Pierre Lambelin*.

Grentzingen, avec *Oberdorff*, *Henflingen*, *Riespach*, même année, curé *Joa. Jac. Moëschlin*.

Bartenheim, 1739.

Gundelsheim, 1742, curé *Petrus Faust*.

Orschwir, 1748, curé *Fr. Lud. Stædel*.

Mollau[3], 1748, curé *Joa. Walther*.

Walheim, 1758, curé *Jos. Rustelhuber*.

Eschenzwiller, 1763, curé *Andr. Bersuder*[4].

Feldkirch et Bollwiller, 1764, curé *Joa. P. Walterlen*.

Bettendorf et Willer, 1766, curé *F. J. Reymann*[5].

Durlinsdorff, 1772, curé *G. Th. Danzer*.

Masevaux, 1778, curé *Apollin. Wetzel*.

Marspach (Saint-Léger), 1779 curé *Leonard. Ehrhard*.

Ligsdorff, 1780, curé *Joa. Bir*.

Les documents concernant les quelques pa-

[1] « Recteur et curé, bachelier en théologie ».

[2] Avec l'approbation de l'évêque de Bâle.

[3] La confirmation de l'évêque est jointe aux pièces.

[4] Sous la protection du baron d'Andlau et de J. B. Knopf, garde-marteau des eaux et forêts, et bailli d'Eschenzwiller.

[5] Chancelier du chapitre rural du Sundgau.

roisses suivantes ne sont pas datés, mais ils sont évidemment du siècle dernier :

Tagsdorff, curé *Joa. Nepom. Mor. Gœtz.*
Steinsoulz.
Willer (d'Altkirch).
Geiwenheim, curé *Joa. Adam. Ringgenbach.*
Rixheim, curé *Thomas Keüflin.*
Fegersheim, curé *Jo. Balth. Frick* [1].
Hegersheim et Buschwiller, curé *Blas. Bauer.*

Généralement les *Instruments* conservés aux Archives donnent en outre les noms des dignitaires, quelquefois la liste même des membres de la confrérie, Les plus complets sont ceux de Thann, Ungersheim, Brunstatt, Roufach.

Il est probable que les confréries du Rosaire existent encore dans la plupart de ces paroisses, mais combien se souviennent de leur lointaine origine?

[1] Docteur en théologie et en droit canon.

VI

NOUVELLES RUES, NOUVEAUX NOMS

UNE LETTRE INÉDITE DE SCHŒPFLIN

NOUVELLES RUES, NOUVEAUX NOMS

UNE LETTRE INÉDITE DE SCHŒPFLIN

Comme tous nos lecteurs le savent, la ville de Colmar est en voie d'agrandissement. Tout un quartier nouveau s'élève à l'ouest de la vieille cité, au-delà de la gare, en face du magnifique panorama des Vosges. Déjà une des rues nouvelles a été dénommée : on l'a appelée *rue Schœpflin*. Nous applaudissons au choix qui a été fait du nom du grand historien de l'Alsace, bien qu'il n'ait rien de particulièrement commun avec Colmar[1]. Ajoutons cependant que du moment qu'on est entré dans cette voie, il serait juste d'associer à la mémoire de Schœpflin celle

[1] Si ce n'est cependant que sa mère était de Colmar et que son *Alsatia illustrata* y fut imprimée (1751-61). On sait qu'il y soutient (avec raison, je crois) que Colmar « n'a pas à rougir de son origine et n'a pas eu son berceau dans un mauvais lieu ». (Ravenez, III, p. 415).

A propos de ce *Genitium Columbrense*, nom donné par le moine de Saint-Gall à la ferme que Charlemagne possédait sur la hauteur de Saint-Pierre, et qui est la première mention historique du lieu, rappelons le désir souvent exprimé (et l'on voit pas qu'on puisse rien objecter de sérieux) de voir aussi une rue de Colmar rappeler le souvenir du grand empereur.

de *Grandidier*, son disciple, disciple qui, de l'aveu de beaucoup, a dépassé le maître, malgré sa mort prématurée. De plus, Grandidier est Colmarien par sa sœur, veuve du médecin-major Gœcklin, celle-là même qui a légué au musée le portrait du grand historien, peint par Lejeune en 1778. Enfin c'est à Colmar qu'a été entreprise et menée à bonne fin, malgré bien des difficultés, la publication des 6 volumes d'*Oeuvres inédites* de Grandidier, ouvrage qui a rendu et rendra encore tant de services à ceux qui s'occupent de l'histoire de notre pays.

Mais venons-en à des dénominations de rues plus spécialement colmariennes. Celle de *rue Hirn*, l'illustre et modeste savant, est admise sans conteste. Un autre nom paraît s'imposer également, c'est celui de *Reubell*. Sa biographie n'est pas à refaire ici : elle a été écrite récemment, et de main d'ouvrier[1], dans le premier volume des *Biographies alsaciennes*. Qu'objecterait-on contre ce choix? qu'il combattit la proposition tendant à admettre les juifs à la jouissance des droits de citoyen? mais, comme le remarque son biographe, l'opinion de Reubell se justifiait par ce qu'il savait « de l'action pernicieuse du juif sur le paysan ». De plus, un peu d'antisémitisme n'est-il pas de mode aujourd'hui? — Qu'il fut accusé d'exactions et de rapines? mais il se justifia

[1] Elle est anonyme, mais a, je crois, pour auteur X. Mossmann.

lui-même aisément. On ne peut lui faire un crime d'avoir eu pour beau-frère le rapace Rapinat, *nomen et omen*. On sait, du reste, que ses ennemis lui vinrent surtout, comme le dit Thiers, de sa *sévère probité*. Somme toute, bien qu'on ne veuille approuver ni toutes ses idées, ni tous ses actes, il faut bien convenir que Colmar n'a peut-être pas eu d'enfant plus célèbre, et on se range facilement à l'avis de son biographe qui croit « qu'après avoir érigé deux monuments à deux « serviteurs de la monarchie, Colmar a quelque « chose à faire pour la mémoire du Directeur de « la République Reubell ».

* * *

Un autre nom que, à l'occasion des nouvelles nomenclatures de rues, on ferait bien de sortir de l'oubli, c'est celui du juriste *Pierre d'Andlo*. Ce savant non suffisamment célèbre, à Colmar du moins[1], est si peu connu que nos lecteurs nous sauront gré de le leur présenter en peu de mots. Né à Andlau[2] — d'où son nom. Pierre

[1] Freher, l'éditeur de Pierre d'Andlo, dit à ce sujet ces paroles qui sont éternellement vraies : *Famam alii habent, alii merentur.*

[2] Il dit lui-même dans la dédicace de son ouvrage : *Alsatiæ oppido, agnomen trahens.*

Cfr. aussi un article (de M. Mossmann?) dans les *Affiches alsaciennes* du 15 juillet 1877 ; et aussi le 1er volume du *Rappolst. Urkundenbuch*, du Dr Albrecht, p. 27-28.

figure, en 1477, comme professeur de droit dans la célèbre université de Bâle dont il fut même à un moment vice-chancelier. C'est en qualité de membre de l'insigne chapitre de St.-Martin qu'il appartient à Colmar.

La lettre ci-jointe de Schœpflin [1], inédite je crois, montre le cas qu'il faut faire de Pierre d'Andlo que Sébastien Brant appelait *patriæ nostræ decus* [2], et dont une rue rappellerait avec d'autant plus de raison le souvenir à Colmar que cette ville est depuis longtemps le siège de la magistrature suprême du pays [3].

« Monsieur [4],

« Je n'ai point le recueil *Variorum Epigrammata* « où les vers sapphiques faits à l'honneur de Seb. « Murrho par Séb. Brant doivent se trouver. Je « vous envoie pourtant des vers du même Brant,

[1] Cet autographe se trouve dans les papiers de M. Marquaire.

[2] Cité par Ch. Schmidt, *Histoire littéraire de l'Alsace*. I, p. 204.

[3] Cette dénomination ne saurait déplaire en haut lieu. Voici, en effet ce qu'on lit dans la dédicace de Pierre d'Andlo : « Nulla est tellus, nulla insula, portus aut maris sinus ad quam Germanorum fulgidissimi nominis fama non penetravit ».

[4] Le correspondant de Schœpflin est Guillaume-Sigismond Gobel, qui, d'abord chanoine de Thann, fut, de 1734 à 1772, date de sa mort, prévot du chapitre de Colmar.

« où il est question du même Murrho qui était « un habile homme pour son temps et grand ami « de Wimphelingius. Il avait un neveu du même « nom, qui a écrit aussi, mais il n'a pas égalé « l'oncle. Votre collégiale a eu aussi *un grand « homme dans la personne de Pierre d'Andlo* [1], « comme il s'écrivait, qui nous a donné le pre- « mier Droit public d'Empire dans le XV^e^ siècle, « qui quoiqu'informe, ne laisse pas que de nous « donner des notions. Freherus l'a publié avec « des notes, il y a 140 ans [2]. Mon *Alsatia lite- « rata* [3] parlera de tout cela plus amplement.

« J'ai l'honneur d'être, avec le dévouement le « plus parfait, Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur

« SCHŒPFLIN. »

* * *

Schœpflin, dans la lettre qu'on vient de lire, parle avec éloge de *Sébastien Murr* ou *Murrho*. Au lieu d'appeler une des rues nouvelles de Colmar rue longue, ou rue neuve, ou de quelque autre banalité, pourquoi ne lui donnerait-on pas pour parrain ce célèbre humaniste [4]? Il était

[1] Je souligne à dessein cette phrase de Schœpflin.

[2] Argentorati, typis Josiæ Rikelii hæredum, 1612. In-4° de 206 pages.

[3] Ouvrage que Schœpflin ne mena pas à bonne fin, pas plus que l'*Alsatia sacra*.

[4] A moins qu'on ne préfère donner le nom de Murrho à la *Petite rue des Tanneurs* où habitait sa

enfant de Colmar[1], et y fut chanoine de Saint-Martin. Mériter les éloges de Schœpflin n'est pas un mince honneur[2]. Citons aussi à ce sujet quelques fragments d'une lettre inédite qui achèveront de nous renseigner sur ce célèbre colmarien. Cette lettre, datée de Bâle, est signée du nom de *Socin* : il ne m'a pas été possible, malheureusement, de déterminer[3] exactement par quel membre de cette illustre famille elle a été écrite.

« Monsieur[4],

« Je ne saurais assez vous remercier de ce que

famille, et où lui-même serait mort en 1495. (Cfr. l'opuscule d'IGNOTUS cité plus bas, page 68.)

[1] Ils furent deux, célèbres tous deux, l'oncle et le neveu d'après Schœpflin, mais plus probablement le père et le fils. (SCHMIDT, II, p. 36.) En appelant du nom de Murrho une rue de Colmar on ferait donc *coup double*, ce qui aura au moins l'agrément de ceux des membres du conseil municipal qui sont disciples de saint Hubert.

[2] Cfr. encore RAVENEZ, I, p. 15, et surtout SCHMIDT, (loc. cit.) qui lui consacre tout un chapitre.

[3] J'ai consulté à ce sujet le Dr Bernoulli, successeur du regretté Sieber, et l'héritier de sa parfaite obligeance. M. l'Oberbibliothekar de l'université de Bâle conjecture qu'il est question d'Abel Socin ; mais l'absence du prénom dans la signature ne permet que de formuler une hypothèse.

[4] Je suppose que cette lettre a été adressée à Schœpflin. Au moins l'ai-je trouvée dans les papiers de Schœpflin conservés par M. Marquaire.

« vous avez bien voulu me fournir une occasion « de vous être de quelque utilité. J'ose vous assu- « rer, Monsieur, qu'il ne m'aurait rien pu arriver « de plus flatteur et qui s'accorde mieux avec « l'estime et l'admiration que j'ai pour vous. « Ayant reçu la lettre que vous m'avez fait l'hon- « neur de m'écrire, je me suis transporté, aussitôt « qu'il m'a été possible, à la bibliothèque de « l'Académie pour rechercher les extraits que « vous souhaitez. J'ai d'abord copié le passage « de Trithemius où il parle de Murrho. Le voici « exactement comme il est à la page 136 :

« *Sebastianus Murrho Colmariensis, natione* « *teutonicus, presbiter et canonicus in Colmaria :* « *vir in divinis scripturis studiosus et eruditus, et* « *in secularibus litteris doctissimus philosophus,* « *orator, poeta et cosmographus insignis. Trium* « *linguarum, hebraïcæ, græcæ et latinæ peritissi-* « *mus ; legum et canonum notitia celebris. In archi-* « *tectura, musica et toto quadruvio nulli secundus* [1]. « (Suit l'énumération des ouvrages de Murrho.)..

[1] On conviendra que voilà un bel éloge du Colmarien Murrho. Il ne faudrait cependant pas exagérer l'étendue de la science de nos humanistes. « Ce savoir encyclopédique, dit avec raison M. Schmidt (op. laud. I, introduction) naturellement un peu superficiel était possible à une époque où plusieurs sciences étaient encore très incomplètes et où l'on pouvait, sans trop de peine, s'en procurer les éléments. On était avide de tout savoir, sans trouver ni le temps ni les moyens de tout approfondir. »

« ..... J'ai été dans deux autres bibliothèques où « je n'ai rien pu trouver....

« J'ai cru bien faire de vous envoyer en atten- « dant ce que je sais. J'avoue, Monsieur, que « j'aurais presque été fâché si j'avais trouvé au « premier abord tout ce que vous me demandez. « Il me semble que les difficultés donnent plus « de mérite à l'envie et au zèle que je me sens « de vous servir, et je ne voudrais pas être si tôt « au bout de vous prouver mon attachement et « mon estime. Je serai toujours infiniment charmé « de recevoir vos ordres sur tout ce dont vous « me jugerez capable pour votre service.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, « votre très humble et très obéissant serviteur.

« SOCIN.

« Bâle, ce 25 décembre 1753. »

* * *

Enfin, ne trouvera-t-on pas, cette fois, une place pour *Michel Friburger* l'un des *trois frères allemands* qui, à la sollicitation du recteur de la Sorbonne, Guillaume Fichet, vinrent fonder dans les locaux de la célèbre université la première imprimerie qui fonctionna à Paris[1]. Ceci se passait en 1469 ou 1470[2]. La bibliothèque de

[1] Cfr. les *Recherches biographiques et littéraires sur les étudiants de Colmar à l'université de Bâle,* par IGNOTUS, Colmar, 1889, p. 8.

[2] BERNARD, *Origines de l'imprimerie en Europe,* II, p. 299.

notre ville étant l'une des plus riches en incunables qui soit au monde — elle en possède plus de 1200, et dont plusieurs d'une insigne rareté — il y aurait pour ce motif encore une certaine convenance à ce que l'on ne perdit pas à Colmar le souvenir d'un des premiers maîtres en ce noble art de l'imprimerie qui fut notre concitoyen.

* * *

Et voilà pour nos grands hommes d'autrefois. Je voudrais ajouter à cette liste d'*anciens* un contemporain dont la disparition récente a été un si grand deuil pour les lettres alsaciennes, un contemporain qui est de la taille de ces ancêtres, s'il ne les surpasse pas : je veux parler de *X. Mossmann*. On connaît ses titres à la reconnaissance publique : il est inutile de les rappeler ici. Ce que l'on sait peut-être moins à Colmar, et dont je puis apporter le témoignage, c'est que dans les hautes sphères intellectuelles, à Paris notamment, on le tenait en très grande estime, comme l'un des historiens de l'époque dont la science était la plus sûre et la plus étendue. En vérité n'est-ce pas un aussi bon titre à la fidélité de notre souvenir que s'il avait été général, voire même amiral?

Appendice.

PIERRE D'ANDLAU était-il de la famille noble de ce nom? était-il chanoine de Saint-Martin de Colmar?

Une intéressante monographie [1] du Dr Hürbin, recteur du gymnase de Lucerne, remet sur le tapis ces deux questions. Il paraît résoudre la première, affirmativement; la seconde, négativement.

I. La première question semblait, après l'intéressante note de Mossmann que j'ai citée précédemment [2], résolue par la négative. Hélas! quelle est dans le domaine historique, la difficulté qui a reçu sa solution définitive? et n'est-il pas plus sage, en présence de l'embarras que l'on éprouve à trouver la *vérité vraie*, de se retrancher habituellement dans le scepticisme? Qui donc a dit que connaître le passé est souvent aussi difficile que de deviner l'avenir? M. Mossmann et d'autres avec lui (*quorum pars minima fui*) a négligé de consulter Berler, et voici que Berler, qui écrivit sa chronique 20 ou 30 ans seulement après la

[1] *Der deutsche Adel im ersten deutschen Staatsrecht.* Luzern, Räber, 1893. In-1° de 24 pages.

[2] Page 63, note 3.

mort de Pierre d'Andlau, raconte qu'il était le *bruder sun*[1] de Georges d'Andlau. M. Hürbin est donc porté à croire, et je suis de son avis, que, jusqu'à nouvelle découverte, il faut s'en rapporter à ce que dit Berler, avec Herzog, Iselin, Jöcher, Schœpflin et *tutti quanti*[2].

II. La seconde question paraît pouvoir être résolue affirmativement.

M. Hürbin ne dit pas un traître mot du canonicat colmarien de P. d'Andlau et semble partant ne pas admettre le témoignage de Schœpflin et de Billing. Mais voici d'autres preuves de l'exactitude de la tradition colmarienne[3] à ce sujet et que je suis heureux de signaler, le premier sans

[1] *Code hist. et dipl. de la Ville de Strasbourg*. I, p. 74. — C'est le savant bibliothécaire de Bâle, le Dr Bernoulli, qui a signalé ce passage à M. Hürbin.

[2] Je citerai encore deux chroniques de la famille d'Andlau (récentes, il faut le dire) qui font partie de la collection de mon père et où figure aussi Pierre d'Andlau.

[3] Cette tradition était établie au 17e siècle comme le prouve l'édition de P. d'Andlau donnée par *Freher*. Cfr. aussi Albrecht, *Rapolst. Urkundenbuch*, I, p. 27.

Au 18e siècle on n'avait aucun doute à ce sujet. Aussi le prévot Gobel, trouvant dans sa liste des prévots de Saint-Martin un *Petrus* sans *cognomen*, l'appelle bravement d'Andlau. Il n'y a malheureusement qu'une petite difficulté : c'est la distance de cent années entre ce *Petrus* et notre d'Andlau ; mais au siècle dernier on n'y regardait pas de si près.

doute, à l'attention du savant éditeur [1] de Pierre d'Andlau.

Dans un registre des *Anniversaires de Saint-Martin*, conservé aux Archives du département [2], se trouve au mois d'août cette mention :

D. Petri ab Andlauw doctoris.

Ce registre, il est vrai, est daté de 1726; mais il est sans conteste la copie d'un recueil plus ancien.

En second lieu, dans une charte originale [3] relative à une dîme de Wettolsheim, et *datée de* 1457, se lit ce passage qui me semble péremptoire : *Das fierd fiertel des selben Zehend gehœrt der Thumhern Pfrond zu in der vorgenannte Kilchen S. Martins zu Colmar die vor gehabt hant Hr. Conrat Schriber selig und ze maul hatt der Erwurdig Hr. Meyster Petr von Andelo.*

Nous continuerons donc à revendiquer comme une gloire colmarienne le vice-chancelier et l'un des fondateurs de l'université de Bâle [4], le savant juriste Pierre d'Andlau.

[1] M. Hürbin ne s'est pas borné en effet à la monographie déjà citée : il a donné dans la *Zeitschrift der Saviguy-Stiftung für Rechtsgeschichte* de Weimar, une édition nouvelle très critique de l'ouvrage de P. d'Andlau.

[2] Ch. S. Martin, carton 9.

[3] Ibid. carton 68, I.

[4] Hurbin, op. cit., p. 4.

VII

L'intendant du Gynécée de Charlemagne

A COLMAR

L'INTENDANT DU GYNÉCÉE DE CHARLEMAGNE à Colmar[1].

— Eh bien, Eberhard ! disait un noble guerrier tout couvert de fer, en ôtant son casque pesant qu'il plaçait sur une table de marbre dans la salle d'armes de la ferme royale de Colmar[2], et s'adressant à un vieux soldat, vêtu d'une blouse de laine et coiffé de même étoffe façonnée en toque, orné de trois plumes de pintade, — eh bien, Eberhard, comment vont les blessures ?

[1] Ceci n'est pas une œuvre originale, mais une adaptation colmarienne d'une légende de Collin de Plancy.

Le fond emprunté aux capitulaires de Charlemagne est absolument historique. Dans ces capitulaires sont appelées gynécées, *genitia*, celles des fermes royales où des femmes confectionnaient les vêtements de la cour et des soldats du grand empereur. — Si cette petite *supercherie* avait besoin d'une justification, on la trouverait dans cette phrase de MOSSMANN : « C'est dans les capitulaires de Charlemagne, interprétés à l'aide de documents du moyen-âge, que l'on peut étudier le Colmar d'alors ». *Notice sur Colmar*, dans les *Monuments pittoresques*, p. 114.

[2] Ni palais, ni châteaux dans le sens ordinaire de ces mots, les maisons de Charlemagne devaient ressembler beaucoup aux métairies mérovingiennes : vastes logis en bois ornés de portiques, élevés au centre des principaux domaines du fisc. Des bâtiments

— Pas mal, seigneur Notker. Mais voici venir l'automne, et le temps pluvieux me ramène des souvenirs. La javeline que j'ai reçue de ces enragés Saxons, à la bataille du Torrent, m'a fait à la cuisse une balafre qui, lorsque le ciel est humide, ne me permet pas d'oublier ce jour-là. Alors je pense à vous, seigneur; c'est votre hache qui a renversé la statue du dieu des payens et du même coup l'homme qui m'avait frappé.

— J'ai été plus heureux que toi, mon brave ; car je suis resté soldat.

— Et vous êtes devenu comte, et chef de cent hommes d'armes; c'est vrai. Mais Charlemagne oublie plutôt de punir que de récompenser. Je n'ai pas à me plaindre. J'occupe, dans mon pays natal, un poste qui n'est pas sans agréments.

— Intendant du gynécée de Colmar, il t'a donné là, en effet, un heureux emploi. Mais tu le sais, Eberhard, ce prince, si prodigue envers nous, est économe pour lui-même ; et je t'apporte des ordres et des règlements pour l'administration du domaine qui t'est confié.

— Quoi! des règlements pour moi seul, dit Eberhard en se redressant. L'Empereur se défierait-il de son vieux serviteur?

de moindre importance les entouraient et servaient à héberger les officiers; et plus loin se groupaient, à la lisière des forêts ou au bord des cours d'eau, les modestes chaumières des fiscalins, attachés au domaine comme artisans, forestiers ou colons. A. Vetault, *Charlemagne*, p. 375.

— Non pas. Il y a, je pense, assez longtemps qu'il te connait. C'est une loi pour tous ses domaines.

— Ah ! c'est très bien pour lors. Je suis contre les abus.

— La voilà. Sais-tu lire ?

— Vous savez bien que non.

Eberhard soupira.

— Moi j'ai appris, dit le guerrier, depuis que l'Empereur a établi des écoles[1]. Cela m'a donné un peu de peine, mais c'est agréable. Ecoute donc.

« *Premièrement.* Les intendants des domaines de l'Empereur situés dans ce pays seront tenus, le jour de la Saint-Martin, d'amener au palais où Charlemagne se trouvera alors, tous les poulains, de quelqu'âge qu'ils soient, afin que l'Empereur les passe en revue. »

— Mais c'est à merveille, s'écria Eberhard, mais c'est très bien. C'est un avis que j'ai moi-même donné à l'Empereur. Lui qui a besoin à tout moment de remonter sa cavalerie, on ne le volera plus, le digne prince. Quant à ce qui me concerne, dans les métairies qui sont placées sous ma surveillance, des Vosges au Rhin, j'ai de quoi fournir tous les ans de bons palefrois pour deux cents cavaliers.

[1] Sait-on que Charlemagne se donna même la peine de composer une grammaire, que compléta plus tard notre compatriote Ottfried de Wissembourg. EGINHARD, *Vie de Charlemagne.*

— « *Secondement.* On élèvera dans la basse-cour de chaque métairie, au moins cent poules et trente oies. »

— A la bonne heure: car lorsqu'il vient, le noble Empereur, avec sa suite immense, lui qui est généreux, cela fait un pillage... Désormais nous aurons de la ressource.

— Pour toi, à Colmar, je te recommande les oies. Tu sais que Charlemagne, qui est sobre [1], aime beaucoup l'oie rôtie et le pâté de foie.

— Chacun a son goût; c'est un peu gras.

— Oui, mais c'est très friand. Continuons. « Il y aura toujours, dans les métairies de l'Empereur, des moutons et des porcs gras... »

— C'est ce que je dis sans cesse. Il n'y en a jamais assez.

— On en consomme tant! De plus: « Il y aura au moins, dans chaque ferme, deux bœufs gras pour les besoins du palais. »

— Ce n'est pas assez.

— La loi dit *au moins*. Tu peux en avoir davantage. De plus: « Les intendants feront saler le lard. Ils veilleront à la confection des cervelas et des boudins... »

— Il y a cela dans la loi?

— Exactement.

— Cet homme pense à tout.

— « Ils soigneront le vin. Ils serreront la cire

[1] « Il était extrêmement sobre dans le boire et le manger » Monach. Sangall., *De gestis Caroli Magni*, lib. I.

dans un lieu sec. Ils feront des provisions de vinaigre, de moutarde et de beurre. Ils auront en réserve du fromage et du miel. Ils conserveront du sirop de mûres. Ils auront dans leurs caves de la bière et de l'hydromel. »

— Nous avons de tout cela.

— « Pour la dignité des maisons royales, les intendants élèveront des laies, des paons, des faisans, des sarcelles, des tourterelles et des pigeons. »

— Diable ! les sarcelles me manquent, et je n'ai qu'une laie. Mais j'ai des lapins, des chèvres.

— Ce n'est pas la même chose, il faut avoir des laies et des sarcelles. L'Empereur, qui est à Sélestadt [1], peut arriver...

— Je le sais, d'un moment à l'autre, quand on l'attend le moins. Demain, nous aurons de tout cela.

— Je te le conseille. Vois-tu quelle honte pour toi, si Charlemagne venait et qu'il dit : Voyons nos sarcelles ? Pourrais-tu faire passer tes lapins pour des sarcelles ?

— Ni mes chèvres pour des laies. Nous aurons cela ce soir.

— « Les fermiers des métairies fourniront de l'huile et du savon, de la garance, du vermillon et du pastel. »

— Nous le faisons.

— Dans les gynécées, — et celui de Colmar est, tu le sais, l'un des plus importants de l'em-

[1] Charlemagne vint à Sélestadt en 775.

pire, — l'intendant donnera à fabriquer suivant les saisons, les étoffes de lin et de laine. Les femmes qui y sont employées feront des vêtements et des camisoles[1]... »

— Je suis en règle sur tous ces points.

— Autre chose. « Les intendants ne permettront pas qu'on foule la vendange avec les pieds. » L'Empereur veut que le vin soit fait convenablement.

— C'est encore une de mes idées, dit le vieux soldat d'un air triomphant. Le vin que nous faisons ici avec le raisin de nos vallées, est pressé au moyen d'une vis qui abaisse dans la cuve un couvercle de bois. Aussi l'Empereur a dit que le vin qu'il buvait avec le plus de plaisir était le nôtre, et j'ai mis en réserve pour sa prochaine visite un nouveau crû des côteaux d'Amelrichesvilre[2], meilleur encore que ceux que je lui a fait goûter précédemment.

— « Il est enjoint aux intendants de vendre pour le compte de l'Empereur tout ce qui excède les besoins de ses domaines, comme les œufs des fermes, les poissons des rivières, les légumes et

[1] Donnons ici seulement, pour faire voir que ces petits détails ne sont point inventés, le texte du XLIX des capitulaires dont on vient de lire la traduction : « Ad genitia nostra,... feminæ quæ ad opus nostrum sunt servientes, faciant sarcillos et camisilos. » Baluze, I, p. 331.

[2] Ammerschwir. Il en est question pour la première fois dans une charte de 869.

les fruits. Tous ces objets seront portés aux marchés publics. »

— Nous y vendons même des jambons, des porcs entiers, des moutons...

— Voici maintenant pour les jardiniers. « On cultivera dans les jardins de l'Empereur toutes sortes de plantes, de légumes et de fleurs, mais spécialement des choux, des oignons, de l'ail, du cerfeuil, des haricots, de la laitue, du cresson, de la menthe, de l'herbe aux chats, de la sauge et des roses [1]. »

— Diable ! je n'ai pas de sauge.

— Il faut en avoir. L'Empereur en a pris l'habitude depuis son dernier voyage d'Italie. Lorsqu'il a mal digéré, ce qui lui arrive quelquefois, bien qu'il mange peu, il prend le matin une légère décoction d'eau de sauge, avec du lait et du miel, et il s'en trouve bien.

Eberhard ne répliquant pas, sans remarquer sa préoccupation, le comte Notker poursuivit :

« Les chariots destinés à l'armée et conservés dans le domaine de l'Empereur devront être tenus en bon état. Les coussins de paille ou de foin qui les garnissent doivent être couverts de bon cuir... »

Au moment où ce mot se prononçait, il fut couvert par de grands cris de joie. C'était l'Empereur qui arrivait sans être attendu.

[1] Ce sont toujours les plantes habituelles de la ferme vosgienne. Cfr. Bleicher, *Les Vosges, le sol et les habitants*, p. 305.

Avant d'aller à sa rencontre, le guerrier voulut dire encore un mot à l'intendant : Eberhard avait disparu comme si c'eût été un esprit. Le comte le chercha et ne le trouva plus.

Un instant après Charlemagne entra. Il ne prit de repos qu'après avoir écouté toutes les requêtes que les habitants avaient à lui faire, car il s'occupait de tout, des moindres détails comme des plus grandes choses.

Au bout d'une heure, l'Empereur allait se mettre à table, et il demandait son vieil intendant, lorsqu'enfin, à travers la vaste fenêtre qui de la salle à manger donnait sur la grande porte d'honneur, l'Empereur lui-même vit Eberhard, rentrant tout essoufflé, accompagné de six garçons de ferme qui conduisaient devant lui un troupeau de laies; six autres portaient des paniers remplis de sarcelles, et les douze jardiniers sous ses ordres arrivaient avec des plants de sauge qui garnirent bientôt un carré du jardin.

Le guerrier qui avait lu une partie du capitulaire *De villis* à l'intendant, expliqua au prince cet empressement du brave Eberhard. Charlemagne sourit, et dès qu'il vit paraître son vieux fidèle, il se contenta de lui dire, en lui mettant la main sur l'épaule, ce qu'il faisait souvent en signe de bienveillance :

— Votre fils, Eberhard, est aussi un cœur vaillant. Je viens de le faire capitaine de cent hommes.

L'intendant pâlit de joie. Il essuya une grosse larme, et répondit enfin :

— Sire nous avons de la sauge...

Montesquieu dit qu'un père de famille peut apprendre à gouverner ses biens dans le capitulaire qu'on vient de voir sommairement. Mais où peut-on apprendre à se faire aimer et à se faire comprendre comme le grand Empereur le savait si bien?

VIII

Les Prévôts du Chapitre de Saint-Martin

DE COLMAR

LES PRÉVOTS DU CHAPITRE DE SAINT-MARTIN de Colmar[1].

« L'église de Saint-Martin était originairement et en tout temps l'unique église paroissiale de Colmar[2]. Dès sa naissance, dont on ne sait pas précisément le siècle, elle était desservie par un religieux de l'ordre de Saint-Benoît de l'abbaye de Münster de la vallée de Saint-Grégoire. L'abbé en était collateur et curé primitif[3], lequel s'est réservé cette qualité outre la nomination à la dite cure avec d'autres droits et prérogatives sur cette église, après l'avoir fait desservir par des prêtres séculiers.

« La ville commençante (*sic*) à prendre figure, s'aggrandir et devenir une ville distinguée, l'Abbé

[1] Ceci est encore une page détachée de la future *Alsatia sacra* dont les matériaux, grâces à Dieu, s'amoncellent rapidement. L'intérêt spécialement colmarien de cette page, entièrement inédite, m'a déterminé à la donner dès maintenant.

[2] Cette assertion est contestable. Il paraît bien que Saint-Pierre fut aussi, à un moment, paroisse. Si je suis bien renseigné, le très obligeant archiviste de la ville se propose de donner bientôt au public le résultat de ses recherches à ce sujet.

[3] C'est-à-dire déléguait ses fonctions à un vicaire moyennant rétribution et en retenant les revenus du bénéfice.

jugea à propos, pour lui donner plus de relief, de faire donner la qualité de prévôt à son curé, imitant en cela l'usage des autres abbayes. Enfin, en 1237 cette église paroissiale prévôtale fut érigée en collégiale du consentement de Henri, évêque de Bâle. »

C'est par ce curieux résumé historique que débute un *Mémoire* du siècle dernier[1], écrit en faveur du chapitre de St-Martin lors d'un procès avec le magistrat. Je n'ai pas l'intention de faire ici l'histoire de la paroisse de Colmar : vaste et intéressant sujet qui mériterait de tenter la plume de quelque historien. Je vais simplement donner, avec peu de détails, la liste des prévôts, ceux du moins que vient de me fournir un dépouillement attentif des archives de Saint-Martin, conservées aux Archives départementales et municipales.

I. Le premier[2] est mentionné dans la charte même de la fondation de la collégiale[3], datée, comme on vient de le voir, de 1237 : il y est appelé HEINRICUS, sans autre détail.

C'est vers cette époque que l'on entreprit la construction du transsept de l'église de Saint-

[1] In-f° de 35 pages. S. l. n. d. Signé Jean-André Golbéry, rapporteur.

[2] Comme prévôt de la *collégiale*. Auparavant on trouve un *Fridericus plebanus*. Le *Philipp dechant* de 984 a été imaginé par Billing qu'a trop fidèlement suivi Hunckler : c'est un personnage du 13e siècle.

[3] BAC, fonds de Saint-Martin, I. La charte de 1237 a été publiée dans les *Curiosités d'Alsace*, II, p. 164.

Martin, par lequel on commença à édifier un monument plus en rapport avec l'agrandissement de la ville et la nécessité du service d'un collège de chanoines.

Entre ce premier prévôt et le IV^e^ [1] RUDIGERUS DE KÖNISHEIM (Kientzheim) se placent deux prévôts dont l'un nous est totalement inconnu et dont nous ne retrouvons l'autre, WERNHERUS DE ELZEBACH, que comme témoin dans un acte de 1247 [2].

Sous Rudigerus, qui paraît avoir vécu assez longtemps [3], se continue la reconstruction de l'église : divers prélats accordent des indulgences à tous ceux qui participeront à cette bonne œuvre [4]. En 1276, ce prévôt donna à son église la maison magnifique (*sumptuoso opere*) qu'il avait fait construire [5]. Deux ans après, d'accord avec l'évêque de Bâle, il autorisa les Dominicains à s'établir à Colmar. L'année suivante, vers la Saint-Grégoire pape (12 mars) Rudiger « homme

[1] TROUILLAT, II, p. 273.

[2] TROUILLAT, II, p. 60.

[3] Les dates extrêmes sont 1251 et 1279. (BAC, f. Saint-Martin, cartons 3, 8 et 9.) Comme on le voit, Rudiger était prévôt depuis 17 ans lorsqu'il célébra sa première messe en 1268. (*Annales des Dominicains de Colmar*, éd. de 1854, p. 29.)

[4] Archives de Colmar, f. Saint-Martin, D. boîte 8.

[5] Tr., II. p. 273.

illustre par ses richesses et sa science »[1] mourut et eut pour successeur[2]

V ALBERTUS. Ce prévôt est connu par l'institution qu'il fit en 1283, d'accord avec le chapitre, d'un régent d'école placé sous la surveillance du chanoine écolâtre[3]. L'école de Saint-Martin était à ce moment située derrière l'ancien chœur roman de l'église.

Du VI[e] prévôt, JOHANNES, 1286, nous ne savons que le nom[4]. On continuait à quêter pour l'achèvement de l'église, et cette année-là même 10 évêques italiens accordaient des indulgences aux donateurs[5]. Sous le

VII[e] WILHELM VON NORTGASSEN[6] (1303 et 1308) fut vraisemblablement achevé la nef. Ce Nortgassen n'étant que chanoine (en 1296 il était

[1] *Annales de Colmar*, p. 77.

[2] Une liste des prévôts de Saint-Martin (BAC, ib. 3) place ici le prévôt Pierre de Bebelnheim qu'il faut reporter au siècle suivant. Cette liste, qui contient quelques détails intéressants dont nous profiterons, est très fautive pour l'ordre des prévôts et s'arrête au 15[e] siècle. Elle est de la main du prévôt Gobel.

[3] Tr. II, 385 et Arch. de Colmar, ib., 9.

[4] BAC, ibid., 10.

[5] SCHŒPFLIN. Als. illustr., II, 365. Aux Archives municipales sont conservés les originaux de lettres d'indulgences de 1288, de 1300, 1313, etc.

[6] Notes de M. Hugo, Mss. 677 de la Bibliothèque de Colmar. M. Hugot marque avoir trouvé le nom de ce prévôt sur deux chartes du f. des Unterlinden, chartes que je n'ai pas retrouvées.

écolâtre [1]) avait, en 1278, vendu avec ses frères leur cour de Colmar aux Dominicains [2]. Le

VIII[e], PETRUS [3] (1309-1320) fit vraisemblablement achever la nef. C'est lui aussi qui affecta les revenus des prébendes vacantes à la reconstruction du chœur, mais ce travail ne fut commencé que plus tard. C'est lui encore qui autorisa, en 1316, l'établissement à Colmar des Augustins [4]. Après lui nous trouvons

IX[e] PETRUS DE BEBELNHEIM, de 1323 [5] à 1337 [6]. Puis

X[e] HENRICUS DE RATTOLSDORFF [7], en 1350 et 1370. C'est sous sa prévôté que fut reconstruit le chœur. Il eut pour successeur

XI[e] CONRAD DE WITTENHEIM, 1370. Ce fut sous son administration que, maître Henselin étant architecte de Saint-Martin, le chapitre abdiqua entre les mains du magistrat de Colmar la gestion des revenus et dépenses de la fabrique [8].

[1] Tr. II, p. 624.

[2] Protocole du P. Buechner, p. 21. (BAC, E 1-2.)

[3] La liste de Gobel (mais on a vu qu'elle contient beaucoup d'erreurs) et une pièce du fonds du chapitre Saint-Thiébaut de Thann — BAC, I — (mais ce n'est qu'une copie non vidimée) l'appellent Pierre *d'Andlo*.

[4] BAC, ib., 9.

[5] Arch. munic. Unterlinden, boîte 6.

[6] BAC, ib., 8.

[7] Ou Rädersdorff. Cfr. *Curiosités d'Alsace*, I. p. 257.

[8] GÉRARD, *Les artistes de l'Alsace*, I, 374.

A propos de la pénurie de nos renseignements sur ce prévôt et sur la plupart de ses successeurs des 15e et 16e siècles, il importe de faire une observation. Les chartes de cette époque qui les concernent sont ordinairement d'un laconisme qui désespère le chercheur. Elles mentionnent le prévôt, le doyen : *probst, dechant...* sans même daigner donner leurs noms. Aussi est-ce avec une certaine hésitation que nous mentionnons le prévôt suivant qui ne nous est connu (de même que le précédent) que par une liste où ont été constatées de graves erreurs [1].

XIIe Mathæus Muller. 1380. La liste le qualifie de *doctor*.

Le XIIIe prévôt fut Joannes a Rust (1400-1435). Sous sa supériorité fut réorganisé le chapitre et le nombre des chanoines de 16 réduit à 12, *propter paupertatem et exilitatem redditiuum* [2]. En 1430, Rust déclara être chanoine depuis 40 ans et prévôt depuis 30. Il eut pour successeur

XIV Claus Schwartz 1439) dont je ne connais que le nom [3]. Le

XVe Georges Würmlin (1446,1455), était frère du

[1] Il y a d'autant plus lieu d'hésiter qu'une autre liste (copie ou brouillon de la première) place ce Müller en 1460. Mais à cette date il n'y a pas de lacune dans la série, et la date de la première liste est seule vraisemblable.

[2] BAC, ib. 2 et 9.

[3] Arch. municip. de Colmar, Saint-Pierre, boîte 4.

schultheis de Colmar, Claus [1]. Cette famille paraît avoir joué un certain rôle dans notre ville, car nous trouvons encore à la même époque un Michel Würmlin obrismestre [2]. Ce prévôt donna probablement sa démission, car une charte de 1456 [3] le qualifie simplement de *thumherr*, et du reste dès 1455 nous trouvons comme prévôt

XVI[e] Georges Brieff qui se démit à son tour vers 1461 [4].

Eut-il un successeur et lequel? Le personnage suivant n'est, en effet, qualifié que de vice-prévôt dans le seul document où je l'ai trouvé [5].

XVII[e] Nicolaus de Lutzelburg (1477) était en même temps *cantor*. Après lui vient celui dont il était peut-être le suppléant,

XVIII[e] Bernhardus (ou Bertholdus) Molitor ou Müller dont je trouve [6] seulement le nom, en 1479. Après lui vient (1504) le célèbre humaniste

XIX[e] Thomas Wolf. Ce personnage qui était en

[1] BAC Ibid., 51.

[2] Mossmann, *La Commune à Colmar*, p. 151. Cfr. aussi le livre des Anniversaires du chapitre de Saint-Martin. (Bibliothèque, mss. 559).

[3] BAC, ib., 51.

[4] Une charte de cette date (ib. 51) le qualifie de *alt probst*.

[5] Arch. municip. D, lad. 8. Il était chanoine de Bâle, d'après une liste de Billing, collect. Chauffour, 74bis.

[6] BAC, Catherinettes, I, 1-4. Cfr. Tr. V, p. 869. J'avais pris ce Müller pour un prévôt de Saint-Pierre. (Prieurés clunisiens, p. 8.)

même temps chanoine de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg, ne paraît pas avoir résidé à Colmar. Il mourut à Rome en 1509[1] et eut pour successeur, probablement par provision apostolique,

XX^e^ Grégoire Angeli (1514-1526)[2]. Tout ce que nous savons de ce prélat est son *intime liaison* (ce sont les propres termes d'une charte) avec le Souverain Pontife Léon X. Aussi, bien qu'il fut déjà prévôt, le pape lui conféra-t-il encore en 1514 la prébende d'écolâtre.

Vient ensuite

XXI^e^ Jacobus Sagittarius ou von Schütz, en 1541[3]. Il eut pour successeur

XXII^e^ Andreas Kötz lequel résigna sa charge en 1548[4] en faveur de

XXIII^e^ Franciscus ab Apponex. Ce personnage, frère de Petermann, 60^e^ abbé de Munster, était en même temps prévôt d'Istein et grand doyen du chapitre de Bâle. Ce fut sous son administration qu'arriva, le 23 mai 1572, l'incendie de la tour qui fit fondre toutes les cloches, moins celle qui servit jusqu'en 1879 de tocsin.

A cette époque aussi, le protestantisme s'était introduit à Colmar où il ne crut, — tant l'into-

[1] Schmidt, *Hist. littér. d'Alsace*, II, p. 69. C'est ce prévôt qui confia l'école du chapitre au célèbre Mathias Ringmann Philésius (ib. p. 93).

[2] BAC, ib., 3 et AC, l. 7.

[3] BAC, ibid. 2.

[4] Ib., 3.

lérance était de mode, — « ne pouvoir assurer sa liberté qu'en détruisant celle des catholiques [1]». Aussi à la mort d'Apponex, arrivée à Fribourg en 1592, ne put-on lui donner de successeur proprement dit, et la charge prévôtale resta successivement entre les mains de

XXIV[e] Marc Leggunger, chanoine de Bâle, et de

XXV[e] Franciscus Beer, chanoine de Thann et administrateur de la commanderie d'Isenheim. Ces deux personnages furent aussi l'un après l'autre suffragants de Bâle avec le titre d'évêques de Chrysopolis et de Lida [2]. Enfin, en 1611, le chapitre put de nouveau procéder à l'élection régulière d'un prévôt qui fut

XXVI[e] Joachim Brimsy d'Herblingen (le frère peut-être de l'abbé contemporain de Munster, qui eut un gouvernement si agité). Ce Joachim était en même temps grand prévôt de Bâle. Il mourut en 1624 à Fribourg et fut remplacé par

XXVII[e] Joannes Dalz (ou Datt) curé d'Ensisheim. Mais l'élection de ce prévôt ne fut pas agréée par l'évêque qui fit nommer à sa place un chanoine de sa cathédrale,

XXVIII[e] Christophorus Pistorius, docteur en théologie, protonotaire apostolique. Celui-ci eut un compétiteur en la personne d'Adrien de Heron

[1] Ces expressions sont de M. Mossmann, *Revue d'Alsace*, 1853, p. 545.

[2] Beer ou Berus fut administrateur de Colmar depuis 1599. Il mourut le 20 février 1600. (Livre des anniversaires de la collégiale de Thann.)

Herontini, chanoine de Liège, qui avait eu provision apostolique, mais dont les tentatives pour s'emparer de la prévôté de Colmar furent vaines. Pistorius jouit en paix de sa dignité jusqu'à sa mort arrivée à Fribourg en 1628.

Après lui nouvelles compétitions : l'élu du chapitre fut

XXIX[e] Jacques Hornung, déjà doyen. Mais, on ne sait pourquoi, l'évêque de Bâle, dont l'immixtion dans les affaires du chapitre de Colmar paraît avoir été abusive, ne ratifia pas ce choix. Hornung prit le parti de céder la place et se mit en route pour son pays natal, Rheinfelden, dont il était également chanoine[1], ne retenant que le titre de prévôt honoraire de Colmar. Mais, arrivé près de Rouffach[2], il fut rencontré par une bande de Suédois qui tenaient le pays. Reconnu comme prêtre catholique, il fut mis à mort en haine de la foi. (1628) L'église de Colmar a donc en Hornung son martyr auquel succéda, comme prévôt,

XXX[e] Johannes Faller. Mais son élection ne fut pas ratifiée par l'abbé de Munster, et du reste il mourut peu après[3]. Vient ensuite :

XXXI[e] Paul Aldringer, suffragant de Strasbourg, qui obtint ce bénéfice en cour de Rome. Mais « par l'entremise de l'archiduc Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg, il se démit de la prévôté quelques années après, et elle resta

[1] De la collégiale de Saint-Martin.

[2] Dont il avait curé.

[3] Collection Chauffour, 74bis, n° 19.

vacante une seconde fois jusqu'en 1641 à cause que le magistrat de Colmar introduisit de nouveau la secte de Luther... après avoir ouvert les portes de la ville à Gustave Horn, général des troupes suédoises[1] ».

En 1641 fut enfin pourvu de la prévôté

XXXII[e] Thomas Henrici, qui était en outre grand doyen de Bâle, prévôt de S. Ursanne, et enfin vicaire-général suffragant. Il se démit en 1654 et le chapitre élut en sa place

XXXIII Florain Rieden qui était chanoine de Thann et curé de Soulz. Devenu à son tour vicaire-général, il démissionna également, en 1684, et les chanoines le remplacèrent par

XXXIV[e] Jean-Christophe Haus, ancien recteur de Guémar, puis doyen et curé de Colmar. Devenu official, puis vicaire-général et enfin suffragant de Bâle, il renonça, en 1716, à sa dignité colmarienne que le chapitre donna à son frère

XXXV[e] Jean Baptiste Haus, lequel parvint successivement à toutes les dignités de son aîné.

Ces Haus furent, comme on le voit, des personnages considérables au siècle dernier dans notre clergé haut-alsacien, Ils sortaient, comme dit pittoresquement Bernard de Ferrette[2], avec le dédain du chanoine-noble de Murbach pour ces parvenus de la roture, *d'un coin rocailleux du pays rauraque*, et durent leur rapide fortune à la

[1] BAC, ib. liste 2[e].

[2] *Diarium de Murbach*, p. 155.

protection du prince-évêque de Bâle, Rinck de Baldenstein.

A son tour, en 1734, Jean-Baptiste, devenu suffragant, résigna la prévôté de Colmar à son parent

XXXVI[e] Guillaume-Sigismond Gobel. Déjà chanoine de Thann, son pays d'origine, ce prévôt était en outre docteur en théologie, protonotaire apostolique et prenait même le titre d'avocat au Conseil souverain [1]. Il resta à la tête du chapitre de Saint-Martin pendant près de 40 ans, et pendant cette longue carrière, s'occupa avec beaucoup de zèle des intérêts du chapitre comme en témoignent les nombreux écrits qu'il a laissés [2].

Ce vénérable prévôt mourut en 1772, le jour même des Morts.

Trois jours après, les chanoines se réunirent et élurent le

XXXVII[e] et dernier prévôt qui fut Antoine Chauffour, d'abord curé de Fréland, puis doyen de Colmar [3]. Citons le procès-verbal de son élection qui a été conservé [4]: outre qu'il est ici question d'un nom cher à la reconnaissance colmarienne et qui est le dernier de cette longue et honorable liste où nous avons remarqué

[1] Son frère y était conseiller.

[2] Cfr. les archives du chapitre aux BAC.

[3] *Généalogie des Chauffour* (p. p. M. Waltz en tête du catalogue Chauffour) p. XLVI.

[4] Actes des délibérations du chapitre, 1762 à 1790. BAC, ib. carton 7.

6 évêques et un martyr, ce document est en lui-même assez curieux.

« L'an 1772, le 6 novembre, les notaires royaux en la province d'Alsace résidents à Colmar soussignés s'étant, à la réquisition de Mrs le Doyen et chanoines de l'insigne église collégiale et chapitre de Saint-Martin de Colmar, transportés à sept heures du matin, au sortir de la messe du Saint-Esprit, à la sacristie... ont trouvé présents dans icelle

Messieurs Antoine Chauffour, doyen ;
Xavier Eschbach, chantre ;
Laurent Poujol, écolâtre ;
Jean-Antoine Ott, curé ;
Zénobie Muller,
et Thiébaud Gobel, prévôt de l'église collégiale de Thann ; lesquels ont déclaré, que par acte capitulaire du 2 du présent mois, il a été convenu que le chapitre s'assemblerait dans la dite sacristie pour procéder à l'élection d'un nouveau prévôt en place de feu Monsieur Guillaume-Sigismond Gobel.... et comme ils sont actuellement présents, ils ont requis les soussignés de dresser procès-verbal de l'élection à laquelle ils allaient incontinent procéder de vive voix suivant les anciens usages du chapitre....

.... En conséquence de quoi M. Antoine Chauffour, le doyen, a donné son suffrage à M. Jean-Antoine Ott, curé et chanoine dudit chapitre ;

M. Franç. X. Eschbach a donné son suffrage à M. Laurent Poujol, écolâtre...,

M. Laurent Poujol... a donné son suffrage à à M. Fr. X. Eschbach...,

M. J. Ant. Ott curé a donné son suffrage à M. Zénobie Muller, chanoine...,

M. Zénobie Muller... a donné son suffrage à M. Antoine Chauffour, doyen...,

M. Thiébaud Gobel a donné son suffrage à M. Antoine Chauffour...

Et comme M. Antoine Chauffour le doyen.. l'a emporté par la pluralité des voix, incontinent après, le chapitre a ordonné qu'il lui sera délivré copie du présent procès-verbal, pour le présenter à M. l'abbé de Munster, duquel il recevra l'investiture, suivant les droits et anciens usages dudit chapitre, en prêtant le serment accoutumé.

Fait, passé et lu... etc.... »

Antoine Chauffour devait mourir[1] avant de voir, par suite de la Révolution, disparaître, comme beaucoup d'autres vénérables institutions du temps passé, le chapitre de l'insigne église collégiale-paroissiale de Saint-Martin de Colmar.

[1] Le 18 novembre 1790.

IX

Une lettre inédite de Mabillon.

UNE LETTRE INÉDITE DE MABILLON

Une lettre de Mabillon est toujours précieuse. Relative à l'Alsace, ce joyau devient pour nous un petit trésor. Aussi les amis de notre histoire s'associeront aux remercîments que j'adresse à M. Henri Wilhelm qui a bien voulu me communiquer cet intéressant document. Ce n'est pas le dernier emprunt que je compte faire à sa riche collection alsato-bénédictine.

La lettre qu'on va lire ne porte pas d'indication d'origine ni de date, mais une écriture du temps, qui doit être celle du destinataire, a inscrit sur le verso du 2e feuillet de la lettre la date de 1695 suivie des mots *Le P. Mabillon.* Quel est ce correspondant du célèbre bénédictin? Un examen attentif de la lettre (cfr. les notes) me fait conjecturer (avec assez de vraisemblance, je crois) qu'elle a été adressée à l'abbé même de Munster, Dom de la Grange[1], celui-là qui avait eu, en 1684,

[1] J'avais d'abord songé à Dom Calmet; mais Dom Calmet, né en 1672, n'avait donc à la date de cette lettre que 23 ans, et il ne devint sous-prieur de Munster qu'en 1704. — C'est dans cette hypothèse erronée, — je n'avais que superficiellement examiné le document — que j'avais annoncé la publication de cette lettre, sous le titre de *Plaquettes alsato-bénédictines....* encore un ouvrage à ajouter à la bibliographie, si étendue déjà, des ouvrages annoncés et

l'honneur de recevoir Mabillon dans sa maison [1].

« Benedicite [2]

« Mon Reverend Pere

« J'ay reçu la lettre et les mémoires que votre « R. m'a fait la grace de m'adresser. L'un et « l'autre me seront d'un grand usage pour notre « dessein [3]. Je vous avoue que je suis surpris de « l'ouverture et du gout que vous avez pour ces « sortes de choses, il semble que n'ayiez fait « autre mestier toute votre vie ; il est vray qu'avec « de l'esprit on est capable de tout : mais neanmoins « il faut un grand usage de ces matieres pour en « juger aussi bien que faites [4]. La petite piece que

non parus. Mais, j'ai hâte de l'ajouter, pour rassurer les quelques bons amis qui s'intéressent à ce que je fais, les documents recueillis paraîtront sous une autre forme.

[1] *Voyage de Mabillon en Alsace,* page 16.

[2] Ce mot, ainsi que la formule respectueuse de la souscription, indique que la lettre est adressée à un supérieur ou à un dignitaire de l'ordre. Lorsque les bénédictins écrivent à un simple confrère, c'est le mot *pax* qui sert d'en-tête à leurs lettres.

[3] Probablement pour ses admirables *Annales ordinis S. Benedictini,* dont le premier volume ne devait paraître qu'en 1703.

[4] Dom de la Grange, à qui je conjecture que la lettre est adressée, s'était jusqu'alors occupé et devait continuer à s'occuper surtout d'administration. Il fut le véritable restaurateur de l'abbaye de Munster.

« vous avez pris la peine de m'envoyer touchant « le monastere de Gregoriental me vient à propos « pour en fixer l'époque. Si vous aviez d'autres « semblables pièces de cette Abbaye et d'autres « votre R. me feroit plaisir de me le communi- « quer. Mons^r Marchand [1] ne m'en a communiqué « aucune, mais seulement quelques notices ré- « centes sur quelques remarques des lieux, aussi « ne le croyais-je pas capable de cela. Je suis « ravy que V. R. travaille à l'histoire de son « Abbaye [2]. Les deux M^ss que vous avez trou- « vez, mais particulièrement celui du Domi- « nicain [3] me paroit d'un grand usage. Je ne doute « plus après tout ce que vous remarquez du « tems auquel vivoit S. Hidulphe [4]. Le mot de

[1] Charles Marchant, le 69^e abbé (1656-1681). C'est lui qui introduisit à Munster la réforme de S. Vanne et S. Hydulphe.

[2] Qu'on remarque ces expressions de Mabillon : *son* abbaye. C'est donc bien à l'abbé de Munster qu'il écrit. — Dom de la Grange ne devait pas mener à bonne fin cette histoire qui devait être écrite par Dom Calmet.

On sait que, restée manuscrite, elle a été récemment publiée par les soins de M. Dinago. (Colmar, impr. Jung, 1882.)

[3] Très probablement les Annales et la Chronique des Dominicains de Colmar.

[4] Cfr. le savant article de M. Pfister sur la légende de saint Hydulphe, *Annales de l'Est*, III, p. 575. — Mabillon comme beaucoup d'autres, a été, à ce sujet, trompé par les *découvertes* de Jérôme Vignier.

« Balma n'est pas un mot propre, mais un terme « Gaulois qui signifie en général une montagne. « Il paraît certain que Ste Othilie a été battizée « dans l'Abbaye de Baume-les-nonains[1]. Si quel- « qu'un de nos[2] Pères venoit icy V. R. me feroit « plaisir de me communiquer le ms. de l'histoire « de votre Abbaye[3], je le rendrois aussitot. Je « vous prie neanmoins de ne vous faire point « de violence sur cela. Je n'ai rien donné au « public depuis les livres dont parle V. R. dont « vous puissiez tirer quelque lumiere pour votre « histoire[4]. Je ne puis m'empecher de prier « V. R. de continuer le dessein que vous avez « de travailler à la votre. Je me recommande à « vos Sts. Sacrifices et à vos bonnes graces et « suis avec respect Mon Reverend Pere votre très « humble et obéissant Religieux

« Fr. Jean MABILLON.
« M. B. »

[1] Baume-les-Dames. Cfr. du même auteur, *Le duché mérovingien d'Alsace*, ib. IV, p. 421.

[2] *Lapsus calami* pour *vos*.

[3] *Votre* abbaye, même observation que précédemment.

[4] Mabillon veut parler sans doute de quelque volume des *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*.

X

Un procureur du chapitre de Thann en voyage

1756.

UN PROCUREUR DU CHAPITRE DE THANN EN VOYAGE
1756.

Ce procureur ou greffier, *actuarius* comme on disait en latin, avait nom Ignace-Louis-Humbert Reiset. Second fils du célèbre subdélégué d'Alsace[1], — dont la tombe se voit encore dans l'église des Dominicains de Colmar, — il avait, grâce sans doute à la haute situation de son père, obtenu, ainsi que son frère aîné, Nicolas-Joseph, une des riches prébendes de Saint-Thiébaud. Hâtons-nous de dire que, autant que nous le sachions, les deux frères furent de respectables dignitaires. Le nôtre, *le cadet* comme il s'appelait, s'occupa avec beaucoup d'activité des intérêts de son chapitre : en témoignent les nombreux rapports, comptes, mémoires.... etc.... conservés aujourd'hui encore aux Archives du Haut-Rhin. J'en détache la pièce suivante[2] qui donne d'assez curieux renseignement sur les mœurs du temps.

« Messieurs.

Comme Monsieur le Prevot[3] me reproche la

[2] Cfr. la *Notice généalogique sur la famille de Reiset.* Hanovre, 1866, in-4°. — Comme on le sait cette famille est encore très honorablement représentée aujourd'hui.

[1] BAC, chapitre de Thann, carton 11.

[3] Ce prévôt était, nous l'avons vu, Jean-Thiebaud-Antoine Gobel, le frère de notre avant-dernier prévôt de Colmar. Il ne mourut qu'en 1785.

chereté des voyages, que je citte dans le compte a vous presenté le 8 9bre 1756, j'ay crus devoir les rapporter icy en detail, en vous priant d'y faire attention et en rayant, si vous trouvez qu'il y ait des articles qui soient trop hauts, de les taxer à la valeur, que vous croirez juste.

Premierement je rapporte un vojage fait aux deux Aspach[1] au mois de juillet 1754 a cheval, avec le S[r] Vitz receveur qui y etoit deja allé le mattin a pied.

	l.	s.	d.
Pour le cheval pour lojer d'un jour.	1	4[2]	
Pour le diner du cheval		10	
Pour le diner pour moy et M. Vitz a 25 s. par tete.	2	10	
Total . . .	4	4	

— 2° Un vojage fait à Eschensviller[3] le Receveur et moy partis d'icy le 9 juillet, revenu le 11, pour visiter la maison curiale etc..., fait marché avec Jolis pour deux cheveaux et luy a 3 l. par jour, et a l'entretenir luy et ses chevaux.

[1] Le chapitre de Thann était collateur des deux Aspach. Cfr. BAC, ib. 19, de très intéressantes pièces sur ces paroisses.

[2] La pièce de 24 sous. On remarquera que la plupart des sommes dépensées par le S. Reiset sont des pièces justes, de 24 ou 12 sols, ou encore de 3 livres.

[3] Dont le chapitre de Thann était le collateur, ainsi que des paroisses qui seront encore mentionnées dans ce mémoire.

	l.	s.	d.
Pour les cheveaux 3 jours . . .	9		
Pour la chaise d'Ihler a 30 s. par jour	4	10	
Pour rafraichir a Mulhausen et un coup a boir à Jolis		18	
Pour tringelt chez le curé pour deux jours d'auberge.	1	10	
Pour rafraichir en revenant et un coup a boir		18	
Total . . .	16	16	

— 3° Un vojage fait encor par nous deux a Eschensviller pour l'admodiation des grains a Dornach, Eschensviller et Eglingen. Partis d'icy le 15 juillet, revenu le 17, fait le meme marché avec Bajat que cy dessus avec Jolis.

	l.	s.	d.
Pour les cheveaux 3 jours . . .	9		
Pour la chaise d'Ihler	4	10	
En tringelt chez le curé ou nous avons couché	1	12	
Total . . .	15	2	

— 4° Un vojage que le S[r] Vitz a fait à Dornach et Eschensviller pour l'admodiation des vins, a fait marché avec Soutre.

Parti le 16°, revenu le 17 octobre.

	l.
Pour les cheveaux 2 jours	6
Pour la chaise	3

— 5° Un vojage que j'ay fait à Altkirch pour

le procez du coadjuteur. Parti le 4 9bre revenu le 10 dudit mois. Suis allé avec M. Neef[1] et revenu avec le S[r] Curé.

	l.	s.
Payé en tringelt au garçon qui menait les cheveaux de Brunighofen	1	4
Chez Madame Demougé[2] pour 5 jours de service a tou les domestiques ensembles	3	
Au domestique de M. Streicher qui nous a ramenés	1	4
Total . . .	5	8

— 6° Un autre vojage fait à Altkirch au mois de Decembre suivant. Parti le 16e, revenu le 21e sur le cheval de la Couronne.

	l,	s.
Pour le cheval a 24 s. par jour . .	8	8
En tringelt chez Madame Demougé .	1	4
	9	12

— 7° Un troisième vojage fait à Altkirch sur le cheval de la Croix de Lorraine. Parti le 24 janvier 1756, revenu le 28e avec la sentence.

	l.	s.	d.
Pour le cheval a 24 s. par jour, 5 jours	6		
Pour rafraichir le mauvais cheval a Brunighofen en allant		13	6
A reporter . . .	6	13	6

[1] Le fils, procureur général depuis 1754.

[2] Le grand-père de notre chanoine avait épousé une demoiselle Demougé, de la famille de robe bien connue en Alsace.

	l.	s.	d.
Report . . .	6	13	6
Autant en revenant		13	6
En tringelt chez Madame Demougé a la cuisinière	1	4	
Au domestique qui me servoit . .		12	
Au palfrenier qui pensoit le cheval.		12	
Total . . .	9	15	

— 8° Un vojage fait à Porrentruy. Partis le 25 avril, revenus le 5 may. Allé jusqu'a Delle sur le cheval de M. Traubach et du Prevot.

	l.	s.
Pour le diné des cheveaux et du domestique a Dannemarie.	1	14
Autant en revenant	1	14
En tringelt pour mon diné chez Ecspiller		12
Autant en revenant		12
Pour deux cheveaux de Delle a Porrentruy et la chaise	1	10
Pour le diné du valet et des cheveaux.	1	6
Au cabaret pour moy : un diné, deux soupés et coucher deux nuits	7	4
Pour les cheveaux et la chaise qui m'ont recherché	1	10
Pour le diné du valet et des cheveaux.	1	6
Pour les cheveaux de Delle a Thann. Revenus jusqu'a Dannemarie a cheval, et de la ay renvojé le cheval par un expres, payé pour le cheval et l'expres .	2		
Total . . .	19	8	

— 9° Un vojage fait a Colmar pour le proces

du magistrat. Partis le 10e juin, revenus le 23e. Allé avec Mrs le Prevot et Neef qui ont faits la depense ainsy....

Revenus jusqu'a Isenheim avec mon frère l'Antoniste[1].....

	l.	d.
D'Isenheim icy en tringelt au cocher.	1	16
Au gabbartier pour le diner des cheveaux et du cocher	2	2
Total . . .	3	18

Et enfin un *dixieme* vojage fait à Porrentruy. Resté six jours. Allé avec les chevaux de Jolis, fait marché avec luy a 3 l. par jour, pour 2 jours. M. Job les ayant payé.....

Pour la chaise, 2 jours à 1. 10. M. Job les ayant aussi payé.....

	l.	s.
Pour le diné des cheveaux et du voiturier a Dannemarie	1	10
Autant pour le retour. Mais M. Job les ayant payé.....		
Pour mon diné chez Ecspiller en tringelt		12
Autant pour revenir		12
Pour les chevaux de Delle a Porrentruy avec la chaise	3	
Pour le diné des cheveaux et cocher.	1	6
Pour le tringelt chez Monsieur Raspieller	3	
A reporter . . .	7	

[1] Antoine Denys, qui fut prieur des Trois-Epis.

	l.	s.
Report . . .	7	
Pour les cheveaux de Porrentruy a Delle et la chaise.	3	
Pour le diné des cheveaux et cocher.	1	6
Pour les cheveaux de Delle à Thann, 2 jours à 3 livres	6	
Pour le diné des cheveaux et du voiturier à Dannemarie.	1	14
Pour le coucher des cheveaux et du voiturier chez Munsch	3	
Total . . .	25	

Lesquels dix vojages font ensembles une somme de cent dix livres dix sols, sans que, a ce que je crois, l'on puisse dire qu'il y ait un article de payé trop grassement, et cependant les memes vojages tels qu'ils sont porté dans mon compte n'y sont que sur le pied de 95 l. 7 s. Ce qui prouve que de mon argent il m'en coutte encor 15 l. 3 s. et cependant on dit que mes vojages sont portés sur un pied trop haut. Je demande justice.

REISET LE CADET.

C'était vraiment une mauvaise chicane que Gobel faisait au procureur du chapitre en prétendant qu'il dépensait trop pour ses voyages, et nous rendrons à Reiset, au moins posthume, la justice qu'il réclamait.

RETURN TO ⟶ CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library
LOAN PERIOD 1 2

M307138

M307138
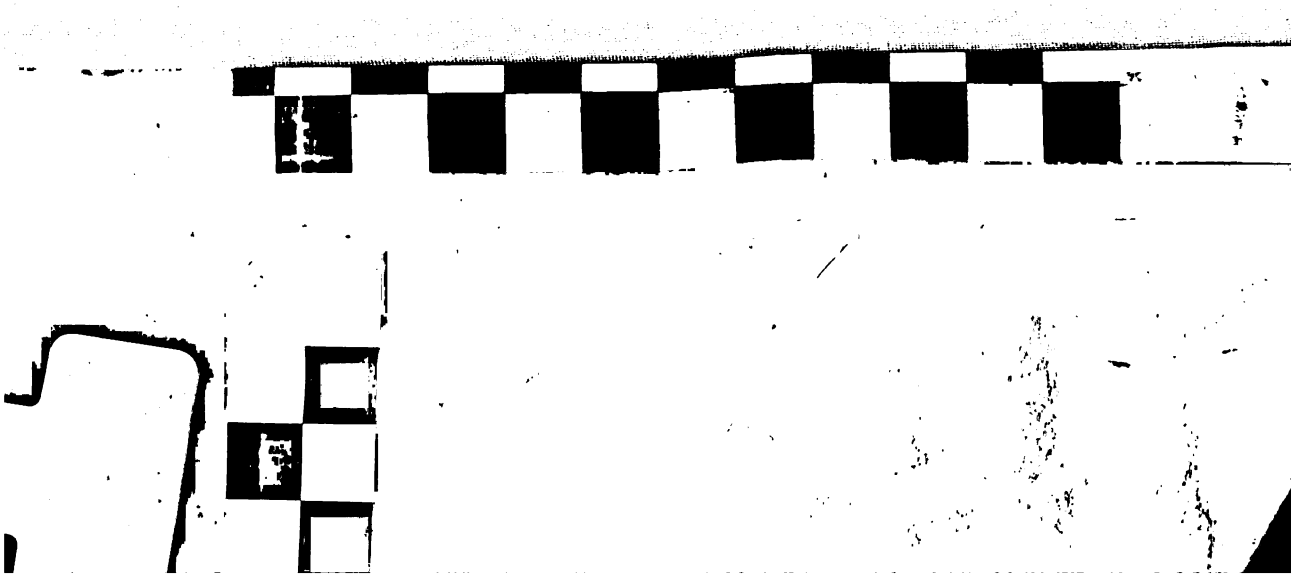
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY